FRC.1.1003

(A. 11)

MÉMOIRE,

OU

RÉPONSE

Case
FRC
13778

DE PIERRE J. J. BACON-TACON,

AUX

DÉNONCIATIONS

DE

SONTHONAX père, marchand à Oyonnax ;

SONTHONAX fils, ex-Commissaire du Directoire à Saint-Domingue, et Consorts.

J'écris sans crainte et sans témérité ; mais non sans péril, de la part de la horde qui me poursuit.

Du 15 Frimaire an 10.

Se trouve à { PARIS, LYON, BREST, NANTES, BORDEAUX, } Chez tous les Marchands de Nouveautés.

THE NEWBERRY LIBRARY

INTRODUCTION.

Victime des plus ténébreuses machinations; en butte aux traits envenimés de la plus basse jalousie; persécuté par des hommes cruels que les crises révolutionnaires avaient rendus puissans, mais que le règne de la justice et le mépris public ont remis dans l'état d'abjection d'où ils n'auraient jamais dû sortir; je dois, malgré ma répugnance invincible pour tout ce qui sent la vengeance, démasquer aux yeux de mes concitoyens et de la France entière, deux hypocrites dont le nom est devenu injure et proverbe, et qui sont depuis trente ans acharnés contre ma famille.

Si je n'établis pas la preuve que les Sonthonax sont de vils calomniateurs, si je ne rends pas leur infamie et leur hypocrisie aussi palpables l'une que l'autre, je ne demande pas de grace. C'est sur ma tête que doit retomber l'indignation publique.

Assuré de la droiture de mon cœur, fort de l'opinion avantageuse que plusieurs siècles ont laissée à ma famille, dont la réputation ne fut jamais entachée que par les vains efforts des misérables contre lesquels je m'élève aujourd'hui, j'aurais dû peut-être, en méprisant leurs *vociférantes* dénonciations, garder un silence profond, et laisser à l'éternelle justice, le soin de les punir; mais mon silence les enhardirait trop, si je reléguais la vérité dans la retraite. J'ai donc résolu d'en mettre une partie au grand jour, et je m'écrierai avec Tacite : *O temps heureux et rare, où il est permis de penser ce que l'on veut, et dire ce que l'on pense !*

Dans cette Réponse, je parlerai des liaisons de Sonthonax fils avec les Adeptes, les Initiés, les Illuminés (*) et les *Jacobus Molai*, qui ont joué un si grand rôle dans

(*) Les Illuminés, les Initiés dont il est parlé, sont pris pour synonymes au mot anarchiste ; ils figureront principalement, dans le cours de ce Mémoire, à la partie qui a trait aux développemens des causes secrètes de la révolution...!

notre révolution, auxquels il fut redevable de son commissariat en Amérique; ainsi que des horreurs qu'il y a commises.

Je dévoilerai les basses escobarderies du père Sonthonax envers les habitans de ma commune. Je donnerai la mesure de son immoralité pour arriver à sa fortune colossale. Je parlerai des TROIS PORTES de fer placées dans sa maison, à Oyonnax; enfin, j'entrerai dans des détails sur des sujets plus ou moins affreux, afin de désabuser les gens honnêtes sur leur compte.

Malgré mon aversion pour entretenir le public de moi, de ma famille, de mes ouvrages littéraires, de ma détention à la tour du Temple, comme CONSPIRATEUR ET AGENT DE PITT, je me trouve forcé d'en parler par la nature même des imputations qui me sont faites. Ainsi, je prie ceux qui m'accordent quelque estime, de croire que je n'écris point pour le plaisir barbare d'entretenir des haines et rouvrir des blessures que le temps et la sagesse

du Gouvernement actuel s'efforcent de cicatriser ; mais uniquement pour soutenir ma réputation sans cesse attaquée par de féroces ennemis, dont l'impunité accroît l'audace, et qui ne rougissent point pour avoir trop à rougir.

« Le calomniateur est un reptile venimeux.....
. . . . . mettons le pied dessus. »

JE suis depuis long-temps calomnié avec un acharnement inexplicable par les Sonthonax père et fils, sans pouvoir soupçonner la cause de leur haine ; car je ne leur ai jamais fait du mal directement ni indirectement.

Tout récemment ils m'ont dénoncé, dans leur jargon révolutionnaire, au Ministère et à la première Autorité du département de l'Ain, parce qu'il est dans la nature des méchans de nuire ; et j'ai été particulièrement désigné pour être la victime de leurs jalousies et de leurs fureurs.

Il est des gens qui se plaignent d'avoir des ennemis sots ou fripons. Quant à moi qui trouve l'un et l'autre dans mes adversaires, je me félicite d'avoir à combattre les Sonthonax et le nommé Simonet dit Calabro, leur parent, qui n'ont de vénération que pour ce qui est vil, obscur et crapuleux.

Sans doute qu'il est aussi honorable d'être dénoncé par ces individus, sous le règne de la justice, qu'il aurait été dangereux d'être dénoncé par eux, sous le règne de la terreur et de l'anarchie. Ils ont allégué des faits pour justifier leurs délations, craignant sans doute que leur haine pour moi ne leur fît autant de tort aux yeux du public, qu'elle me fait d'honneur.

Résidant à Paris depuis nombre d'années et pendant le cours de la révolution, je fus informé que Sonthonax mon *compatriote* (à ce mot, des larmes de honte s'échappent de mes yeux), ex-Commissaire à St-Domingue, était dévoré par l'envie de me nuire. Il ne cachait pas même sa haine contre moi. (Voyez la note N.° 1 à la fin du Mémoire.)

Plein de la plus parfaite sécurité sur tous les actes de ma vie privée et publique, j'étais loin de prévoir le coup dont j'étais menacé, lorsque le 12 floréal an 8, en vertu d'un ordre du Préfet de police de Paris, je fus conduit dans une des tours du Temple, prison d'État où j'ai resté 36 jours. (*)

(*) Lorsque Sonthonax fut arrêté, il fut conduit à la Conciergerie, prison destinée aux voleurs et aux assassins. Quelle jouissance pour lui de s'être retrouvé avec ses pairs !...

« Les Gouvernemens les plus justes, dit Mar-
» montel, ne peuvent pas toujours échapper aux
» funestes influences de la perfidie et de la mau-
» vaise foi. »

Et puisqu'en morale, des malheurs injustes sont un bonheur pour l'homme vertueux, je ne récriminerai ni ne m'étendrai point sur les circonstances pénibles qui ont accompagné et suivi une détention d'autant plus cruelle, que j'ai ignoré lomg-temps les causes qui y donnèrent lieu ; seulement je dois avouer que je fus traité avec beaucoup de ménagemens et d'égards.

Ce fut dans cette circonstance, c'est-à-dire, pendant mon séjour au Temple, que l'ex-commissaire Sonthonax, ivre des vapeurs de sa gloire, partit pour Oyonnax ; et tout porte à croire que c'était pour annoncer les effets de sa malveillance. Il s'empressa, à son arrivée, de dire, avec une joie barbare, que j'étais arrêté comme CONSPIRATEUR ET AGENT DE PITT ; il ajoutait avec l'ironie la plus féroce, qu'on me devait une *indemnité*, vu mon *innocence*.

Sonthonax, en vomissant son écume et son ame sur moi, a cru par-là avoir trouvé un moyen de m'avilir et de me couvrir d'opprobre aux yeux de mes concitoyens ; mais en exhalant son venin, il l'a neutralisé lui-même.

Peut-on se refuser à croire que Sonthonax ne soit pas l'auteur des malheureux événemens qui ont fondu sur ma tête ? sa haine pour moi et ma famille, les écarts de sa langue indiscrète, le rappro-

chement de mon incarcération avec son départ de Paris, les persécutions qu'il me fait éprouver, ne suffiront-ils pas pour convaincre qu'il m'enveloppait depuis long-temps dans ses vastes filets ? Et puisque j'ignorais les motifs de mon arrestation, ne voit-on pas clairement que c'est lui-même qui m'a fait méchamment envisager par le Gouvernement, comme ennemi de l'état, en annonçant avec *enthousiasme* ma détention à la tour du Temple, comme agent de Pitt et conspirateur, à son arrivée à Oyonnax ?

En vain voudra-t-il s'envelopper du manteau de l'hypocrisie, dont il ne se dépouille jamais, et se dire étranger aux événemens qui me sont arrivés ; sa conscience l'accusera, si toutefois il en a encore une.

Mais ce méchant homme, engraissé du sang d'autrui, sur quoi a-t-il pu fonder les moindres traces de mon intelligence avec Milord Pitt..... ? tout cela est dans son esprit mal-sain.

Moi conspirateur !.... Je ne relèverais point cette imputation, si je n'étais intéressé à détruire l'imposture pour me conserver l'estime et la bienveillance des honnêtes gens, qui connaissent ma loyauté, et qui m'ont toujours vu marcher d'un pas sûr dans le chemin de l'honneur.

Pour convaincre les Sonthonax ; que mes principes en politique ont été invariablement fixés pour la gloire de mon pays, et que je n'ai jamais eu l'idée ni la coupable intention de conspirer, je dois fournir ici des titres irrécusables de mon attachement pour

le Gouvernement actuel, et j'ose me flatter que mes déhontés ennemis n'en pourraient produire autant.

Dans le courant de nivôse an huit, je publiai une petite brochure intitulée : *La raison aux Français*, dont je copie ici quelques fragmens.

« Tous ceux, dis-je dans cet écrit, qui obser-
» vaient la marche des choses avant le 18 brumaire,
» sentaient très-bien que l'état dans lequel nous étions
» ne pouvait pas subsister : une constitution violée
» à chaque instant et livrée à tous les orages des
» factions ; la corruption et l'immoralité se trouvant
» à découvert sans être retenues par le frein même de
» l'opinion ; les déprédations et les dilapidations im-
» punies ; l'égoïsme destructeur se montrant par-tout ;
» telle était notre situation ; et les hommes auxquels
» il restait quelque sentiment d'affection pour la patrie,
» ceux même qui ne songeaient qu'à leurs propres inté-
» rêts, cherchaient dans une pénible anxiété, à trouver,
» dans les circonstances de notre position, le prin-
» cipe d'un changement que tous regardaient comme
» indispensable.

» Un de ces hommes extraordinaires, qu'on ne
» devait pas se promettre des temps modernes, et
» qui semble appartenir aux plus beaux siècles de
» l'antiquité, parvenu, à la fleur de l'âge, à réaliser
» tout ce qui constitue la gloire des héros dans les
» fastes de l'empire ; Bonaparte voyant sa patrie prête
» à tomber en dissolution par les vices d'un régime
» non approprié aux circonstances, et par la lutte
» des factions, rallie autour de lui les vrais amis de

» la patrie. Sa présence inspire la confiance, ramène » l'espoir, et nous sauve des fureurs de l'anarchie. »

Quel était le but de cet écrit qui a eu un succès prodigieux ? De donner une juste idée des véritables intérêts de ma patrie, et de faire aimer le gouvernement qui a si bien justifié ce qu'on attendait de lui.

Est-ce là ce que les ténébreux Sonthonax appellent CONSPIRER ?

J'avais prévu, en l'an 6, la fortune de Bonaparte. Mon esprit comme mon cœur aimait à lui rendre de justes tributs. Ce mouvement étant devenu général parmi tous les Français, je ne crois mieux manifester mon admiration pour les immortelles compagnes de ce héros législateur, qu'en rapportant un paragraphe tiré de mon ouvrage sur les *Origines celtiques bugésiennes*, imprimé en l'an 6, 2.me volume, page 60.

« J'ai cru, dis-je, que tous les bons Français me » sauraient gré d'avoir eu soin d'accoler à la mé- » daille de l'Annibal antique, celle qui a été récem- » ment frappée en or, en argent et en airain, à la » gloire de l'Annibal moderne, l'invincible Bonaparte, » qui, comme le fils d'Amilcar, a conquis l'Italie ; » mais qui, toujours victorieux, n'a point encore » rencontré, comme Annibal, une plaine de Zama. » (*)

Ces témoignages sincères de ma vénération pour celui qui a fixé les heureuses destinées du peuple Français, ne peuvent être équivoques.

Est-ce là ce que Sonthonax appelle CONSPIRER ?

Le 14 frimaire an 6, je publiai une petite bro-

(*) Où Annibal fut défait par Scipion.

chure intitulée : *Mon opinion sur le Traité de Campo-Formio*, précisement dans une circonstance où le Premier Consul était calomnié avec acharnement par les ennemis de la tranquillité publique. Je crois devoir en rapporter ici quelques lignes, pour ne rien laisser à désirer sur la nature de mes principes.

« Rassurez-vous, m'écriai-je, esprits ombrageux, » méchans, méfians et jaloux. Ne répandez plus de » fausses alarmes sur le général pacificateur ; n'imitez » pas ce chien dont la surveillance n'est d'aucune utilité » pour son maître, parce qu'il aboie indistinctement » à l'ami comme à l'ennemi de la maison. »

Cet avis, dicté par la raison et la prudence, était puisé dans un des plus puissans besoins de mon cœur, celui de calmer les inquiétudes que des méchans s'efforçaient de répandre dans le public.

Est-ce là ce que Sonthonax appelle CONSPIRER ?

Convaincu, à cette époque, que le Premier Consul sauverait un jour la France de la corruption et des fureurs de l'anarchie où nous étions plongés, une espèce d'instinct secret qui dirigeait mes pensées, mes affections vers lui, une justice que j'aimais à rendre au génie d'un jeune héros étonnant l'univers, voilà ce qui conduisait ma plume.

Est-ce là ce que Sonthonax appelle CONSPIRER ?

Mais s'il fallait produire des titres encore plus sûrs, j'invoquerais hautement, dans cette circonstance, le témoignage du Conseiller d'état Joseph Bonaparte, qui m'accueillait avec bienveillance chez lui. Il n'a point oublié, sans doute, mon attache-

ment pour sa famille, et les longues conversations que nous avons eues ensemble pendant le séjour de son frère en Egypte. J'en juge par ses lettres affectueuses et pleines de bonté, entr'autres par la dernière qu'il m'a écrite dans ma retraite, à Oyonnax, en date du 17 vendémiaire an 9. Certes, il ne soupçonnait pas alors qu'un Sonthonax eût allumé toutes ses torches pour m'incendier, et que je fusse capable de CONSPIRER.

J'invoquerai le témoignage de madame Bonaparte, qui me recevait toujours chez elle avec cette bonté et cette douceur qui la caractérisent. Elle a connu le vif intérêt que je prenais à la gloire de son illustre époux, à qui elle fit passer, de ma part, le premier exemplaire de mon ouvrage sur les *Origines celtiques*.

Cette intéressante Dame me parut extrêmement flattée de l'attention que j'avais mise à faire graver le portrait et la médaille du Premier Consul. J'en jugeai par les choses honnêtes qu'elle me dit, et qui sont toujours présentes à ma mémoire.

Tout cela ne prouve pas, comme le prétend Sonthonax, ce mélange de honte et de douleur, que j'étais un CONSPIRATEUR, UN AGENT DE PITT.

Je dois ici une déclaration franche et loyale qu'il m'importe de publier; c'est que mes opinions, mes écrits, mes hommages au Premier Consul, n'étaient dictés par aucunes vues ambitieuses. Je pensais en l'an 6, comme je pense en l'an 10, en homme qui ne règle point ses opinions sur le thermomètre du jour.

Aujourd'hui comme hier, je parle de Bonaparte avec respect, et le vil intérêt ne conduira point ma plume.

Ce que j'ai dit de lui n'est qu'une faible esquisse de ce qui s'est passé depuis qu'il est le premier Magistrat de la République. Je laisse à des plumes plus éloquentes que la mienne, le soin d'en transmettre l'histoire à la postérité.

Mais continuons d'éclairer le public sur les fourberies des Sonthonax.

Au commencement de brumaire an 7, l'ex-Directeur Merlin me proposa à ses collègues, les citoyens Treilhard, Barras, Rewbell et la Reveillère-Lépaux, pour être Ministre de la police générale (*).

Sur la proposition qui m'en fut faite, je témoignai au citoyen Merlin que j'étais très-sensible à cette marque de confiance; mais que ne me sentant ni assez de forces ni assez de talens pour une place de cette importance, je ne pourrais accepter dans le cas où l'on me nommerait. (**)

Ainsi, quoi qu'en dise Sonthonax, toujours brûlant de signaler son zèle pour me nuire, si ce refus

---

(*) Mes mœurs, ma probité, mon attachement à la gloire de mon pays, étaient assez connus de l'ex-Directoire, pour pouvoir prétendre à une place aussi honorable.

(**) Je laisse aux lecteurs le soin d'approfondir à quel point j'aurais pu servir nos ennemis, en acceptant cette place.

prouve mon désintéressement, il ne pronve pas moins que je n'étais point regardé, en l'an 7, comme un agent de Pitt, un conspirateur.

Affligé des maux que préparaient à la France les désorganisateurs, je veux dire la tourbe de Sonthonax, qui, dans le mois de prairial an 7, secondaient si puissamment, par leurs vociférations épouvantables, les projets des puissances coalisées; dans ce temps de trouble et de tourmente qui présageait l'anéantissement de ma patrie, je rencontrai le général Muller, ex-membre du conseil militaire près le ci-devant Directoire.

Et après être tombés d'accord que les choses allaient bien mal par les menées des diverses factions, il fut convenu, sur ma proposition, que nous nous occuperions de faire un plan de campagne, qui, bientôt formé sous le titre de *Ce qu'il convient de faire dans les circonstances si critiques*, fut présenté par moi, le 4 messidor, à l'ancien Gouvernement; et après quelques jours, l'ex-Directeur B.... me dit « que » mon plan de campagne était bien fait, et que le » Directoire était déterminé à l'envoyer au général » Massena. »

Est-ce donc encore d'après cela que Sonthonax, cet infatigable champion de la calomnie, conclura que je suis un AGENT DE PITT, UN CONSPIRATEUR?

Je n'ambitionnais aucune espèce d'emploi; cependant je dois déclarer que le 5 floréal an 4, le citoyen Benezech, ex-Ministre de l'intérieur, me confia une mission, et me chargea de recueillir dans les départemens

départemens de la Nièvre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de l'Ain, du Jura, de la Côte-d'or, de l'Aube et de Saône-et-Loire, l'état statistique des routes publiques, des ponts et chaussées, des bâtimens nationaux, des hôpitaux et prisons, des productions locales, des mines et carrières, des manufactures, des papeteries, des contributions en nature, et des magasins civils de subsistances.

Je crois avoir rempli avec honneur et intégrité cette mission, et j'en juge par l'accueil distingué qui me fut fait par le Ministre, à mon retour. J'invoque son témoignage, puisque le citoyen Benezech occupe encore une place distinguée dans le Gouvernement. (*)

Le cœur pur et les mains nettes, je n'ai point voulu marcher sur les traces de Sonthonax.

Si j'eusse été l'ennemi de ma patrie, un voleur, un conspirateur, un agent de Pitt, j'aurais pu faire beaucoup de mal, j'aurais encore pu rattraper une partie de la fortune honorable que j'avais avant la révolution : mais non ; j'ai préféré la tranquillité de

---

(*) Honoré de l'estime et de la confiance des membres de l'Assemblée Constituante, je dois rappeler ici que dans les premiers jours de juillet 1791, mon nom fut porté sur la liste des candidats, pour la nomination du gouverneur du fils de Louis XVI.

Ma probité n'était point équivoque, et mes principes connus n'annonçaient point un agent de Pitt, un conspirateur !...., (Voyez le Moniteur de ce temps-là, 4 juillet.)

l'ame, la médiocrité, aux millions mal acquis et à une révoltante réputation.

Mais, resterait-il encore des doutes sur les trames ourdies depuis long-temps contre moi par les Sonthonax, je vais arracher le bandeau, et je crois pouvoir décider les plus incrédules.

A ma sortie du temple, 19 prairial an 8, je quittai Paris, et je ne crus mieux supporter ce nouveau genre d'*ostracisme*, qu'en me rendant au sein de ma famille, où j'appris toutes les manœuvres de Sonthonax.

Mais avant mon départ, je fus rendre visite au citoyen D..... qui occupait alors une place importante au ministère de l'intérieur; lequel me dit, en me voyant, « que j'avais été nommé Préfet du département du Rhône, ou de celui du Léman; qu'il en avait été instruit par le général Beurnonville; mais que depuis son retour d'Allemagne, il avait vu et m'apprenait avec douleur, que ma nomination avait été annullée; que ce ne pouvait être l'ouvrage que d'un ennemi puissant et caché; qu'au reste, le Premier Consul, équitable et mieux instruit, ne manquerait pas, tôt ou tard, de me rendre justice. »

Voilà encore les fruits de l'intrigue de Sonthonax, de cet individu qui voudrait se rendre aussi célèbre que l'incendiaire d'Ephèse.

Après avoir épuisé le dictionnaire d'injures, qui lui est si familier; après avoir fait jouer tous les ressorts de son *crédit*, pour remuer puissamment les esprits contre moi, il a eu, m'a-t-on dit (cet homme qui n'offre plus aux

regards que l'affreuse monotonie des tombeaux) la barbarie de porter sa haine sur deux de mes petits-neveux qui sont au collége de Saint-Cyr, pour les faire renvoyer, quoique, d'après les rapports de leurs professeurs, ils donnent les plus hautes espérances. Mais la raison et la justice ont encore cette fois étouffé les menées et les cris de mon implacable ennemi.

Arrivé dans le sein de ma famille, je me félicitais d'être éloigné du flux et reflux de l'intrigue, où le meilleur citoyen, avec l'intention de faire le bien, n'en est que plus exposé aux caprices des méchans. Je me croyais dans un port assuré sous le toit de mes pères, pour jouir des douceurs d'une philosophie paisible. Mais de *Carybde*, je tombe dans *Scylla*; et Sonthonax, aussi fecond en noirceurs à Oyonnax, que son fils l'est à Paris, après avoir médité dans les ténébres, de nouveaux plans d'attaque contre moi, ne tarda pas à montrer SA GRANDE COLÈRE. L'événement que je vais rapporter, me prouva qu'il ne dormait que d'un œil.

Le 26 thermidor, an 9, les citoyens de la commune d'Oyonnax s'empressèrent de célébrer la fête du 14 Juillet. La garde nationale, animée du meilleur esprit pour le Gouvernement (à l'exception de quelques énergumènes), se rassembla sous le commandement du citoyen Pierre Bollay (V. la note 2), et se rendit sur la place publique, où on lut un discours de ma composition, analogue à la fête, et aux cris répétés de vive la république! . . .

Sonthonax père qui ne cherchait du bruit que pour forger, suivant sa coutume, des dénonciations, afin d'envelopper les meilleurs citoyens, s'adresse comme un furieux au commandant, et après lui avoir tenu les propos les plus indécens, il demande publiquement, en sa qualité de membre du conseil de la mairie, *qu'il soit chassé*, *parce qu'il n'était pas citoyen actif*, et en outre, *parce qu'il n'avait pas fait la soumission de fidélité à la République*, *et qu'il n'avait rien fait pour elle.*

Voilà les propres expressions de Sonthonax.

Tous les citoyens présens à cette scandaleuse scène, et qui connaissent les bonnes qualités du citoyen Bollay, furent profondément indignés de la conduite perfide du père Sonthonax ; et l'indignation était d'autant plus légitime, qu'il semblait précisement avoir choisi le moment où la gaieté et la concorde étaient peintes sur tous les visages, pour mettre à exécution un des ses plans insurrecteurs. (*)

Il n'en faut pas douter : Sonthonax père qui ne s'écarte jamais de la maxime de Machiavel, *calomnie et la plaie restera* ; qui voudrait anéantir tout ce qui ne professe pas ses opinions, s'est montré, le 14 Juillet, l'Agent corrompu de son fils. Il n'avait pas manqué

(*) Comme une bête fauve, tapie dans son antre, et qui ne sort que pour faire des degâts, il est à remarquer que le père Sonthonax n'était sorti de chez lui depuis quelque temps, et semblait attendre avec impatience cette époque du 14 Juillet...

de stimuler le petit nombre de ses prosélytes, pour faire *le coup de-main*; et, d'après sa conduite, il est évident qu'il était le point de contact de tous les vices réunis, et qu'il avait dans sa tête un magasin de révolutions de toutes formes.

Je ne fus pas le seul qui m'apperçus des vues perfides de ces individus qui sont las de la tranquillité. Les bons citoyens de ma commune m'avaient devancé dans ces conjectures : mais le dénouement ne tourna pas à leur profit ; leur joie fut courte ; et il n'a resté au père Sonthonax, que la honte et le mépris des honnêtes gens, qu'il voudrait terrifier, en les menaçant de *toute l'influence* et du *grand crédit* de son fils, qui, a tous les jours, dit-il, *son couvert mis chez les Ministres*. Ces propos ridicules, pour ne pas dire plus, sont colportés avec indécence par les agens de Sonthonax, et corroborés par leur audace.

Cependant il ne se rebute pas. Quelle voie va-t-il prendre pour pouvoir parvenir au succès de ses *profondes combinaisons*?

Au moment où l'on faisait la clôture du procès-verbal de la fête, le père Sonthonax, toujours placé entre l'astuce et la perfidie, se présente pour le signer. On observe que sa signature et autres étaient inutiles; que cet acte ne devait être signé que par le maire et l'adjoint.

Sonthonax père n'en persiste pas moins. Alors, il désigne par ses menaces ceux qui étaient dignes d'estime, et consigne dans les registres de la Commune,

une déclaration fausse et calomnieuse contre le brave commandant.

Ensuite, il fabrique une horrible dénonciation qui n'est qu'un tissu de calomnies, de lamentations, en style barbare et pauvre, qu'il envoie à son fils pour être remise au Gouvernement.

Par cette dénonciation, où l'on croit voir l'Avare de Molière solliciter à grands cris que l'on fasse prisonniers *la ville et les faubourgs*; Sonthonax accuse *le maire, l'adjoint, la garde nationale, qu'il nomme prétendue garde nationale, ainsi que son commandant.*

Comme Satan, impuissant pour le bien, tout-puissant pour le mal, il *dénonce encore la jeunesse d'Oyonnax, pour avoir crié dans les rues : A bas la clique à Sonthonax ! Il prétend que c'est avec cette belle chanson, qu'on a couru les rues de la commune; qu'il ne peut passer des faits aussi graves; qu'il n'use de ses faibles moyens que pour la défense des intérêts de la commune; qu'il a été honoré de l'estime de ses concitoyens; que le prétendu commandant Bollay a osé dire que lui, Sonthonax, n'avait fait que du mal pendant la révolution; que les excès qui ont déshonoré les départemens de l'Ouest ont commencé par des injures, et qu'il est triste pour lui d'être injurié, vilipendé, etc.....* Enfin, il s'attendrit, il pleure sur lui-même, en songeant à son injure et à ses mensonges.

Absolument étranger à l'événement que je viens de rapporter, puisque je n'exerce aucune espèce d'au-

torité dans la commune d'Oyonnax, ne sera-t-on pas surpris de me voir principalement figurer dans cette dénonciation ? Il n'aurait pas été satisfait, s'il n'avait pu m'atteindre. Qu'importent les motifs (vrais ou faux), pourvu qu'il dénonce !....

Sonthonax père, ce fléau de la tranquillité, qui se croit pourtant un *soleil* à côté les honnêtes-gens, m'a donc dénoncé *comme me disant sans fondement Bacon - Tacon*, et *notamment pour m'être permis* de dire (à ce qu'il prétend), à *l'époque du 14 Juillet*, et lorsqu'il fut question d'en signer le procès-verbal : *Voilà une signature de trop, voilà votre ennemi.*

Dire que mon nom n'est pas Bacon-Tacon, c'est vouloir mentir impunément. Lorsqu'on a affaire à un hypocrite, il faut mettre en évidence les ruses perfides de cet hypocrite. L'homme fourbe, accoutumé à manier le mensonge, éprouve toujours un besoin de se venger, de nuire à ses semblables. Voilà justement ce qu'a fait Sonthonax père. Mais c'est en opposant des vérités à des mensonges, que je confondrai cet ennemi de la lumière. C'est par sa propre signature qu'il va montrer sa *probité embarrassante* ou son embarrassante probité, et faire tomber le masque qui le couvre. (Qu'on lise la copie littérale de l'acte de naissance de mon fils, sous la note 3.)

Prétendre que j'aie dit, au moment de la clôture du procès-verbal, en parlant de Sonthonax père : *voilà votre ennemi*, c'est avancer une grossière im-

posture, c'est vouloir me faire considérer aux yeux du Gouvernement, comme un ennemi de la tranquillité publique. (*)

J'ignore si on a crié, à bas la clique à Sonthonax ! mais ce qu'il y a de certain, c'est que je n'ai point entendu de tels propos ; et les magistrats de la commune d'Oyonnax attestent que l'ordre public n'a point été troublé.

Assurément je ne me serais point donné la peine de répondre à ces imputations, si elles ne m'avaient pas semblé les avant-coureurs des plus perverses calomnies.

En effet, à peine la longue dénonciation dont je viens de parler est-elle connue, que le tartufe Sonthonax s'empresse d'en fabriquer d'autres contre moi ; elles furent envoyées à son fils l'ex-commissaire, pour être encore remises au Gouvernement.

Par la démarche de Sonthonax père, on va reconnaître les horribles combinaisons d'un complot digne d'avoir été tramé dans le fond des enfers.

Sonthonax père et fils, ces grands apôtres de la calomnie, *m'ont encore dénoncé pour avoir porté ou supporté le titre de Comte avant la révolution ; pour avoir une jatte ou bain de pieds de la ci-devant Reine ; pour n'avoir fréquenté, avant et pendant la*

(*) Je n'entrerai point dans les détails d'une rixe qui ne ne me regarde point, et qui, comme on l'a vu, est personnelle à mon dénonciateur.

révolution, que des intrigans et la mauvaise compagnie ; pour avoir déserté ; pour n'avoir jamais été en Russie ; pour être d'une famille indigente ; pour avoir gardé les chevaux et les vaches.

Ils m'accusent aussi d'*avoir contrefait l'honnête homme et le patriote ;* et moi je ne les accuse point d'avoir contrefait les COQUINS.

Sonthonax père, lorsqu'il se trouve au milieu de ses aboyeurs, me lègue une foule de titres. Il m'appelle *drôle*, *monarchien*, *mouchard*, *impudent*, *stipendié de la ci-devant liste civile*, *voleur*, *royaliste*, *banni*, *général d'industrie*, *agent de Pitt*, *conspirateur*, *charlatan*, *maraud*..... Il ne garde rien pour lui !...

Le bon-homme se félicite de m'avoir nui. Il avoue qu'il a *fallu tous les efforts de sa malveillance et tout le grand crédit de son fils, pour m'ôter la place de conseiller de la sous-préfecture du deuxième arrondissement de l'Ain.*

Il annonce qu'on me trouvera bien par-tout où je serai, et que sous peu on me mettra en prison..... (*) Enfin, Sonthonax père ajoute qu'il est *fier de sa conscience*, ou que sa conscience est fière de lui. Il dit encore qu'il est même content de sa contenance ; et voilà ce que c'est que la médiocrité, elle parle toujours de ses *bonnes intentions.*

(*) Ne semblerait-il pas, à entendre ces misérables clabaudeurs, que nous serions dans un pays où l'on exécute provisoirement les gens, pour ensuite faire leur procès ?

Le 19 messidor an 9, j'avais été informé par le sous-préfet du deuxième arrondissement de l'Ain, que par arrêté du Premier Consul, en date du 3 du même mois, j'étais nommé conseiller près sa sous-préfecture. Je ne crus pas devoir accepter cet honorable emploi, qui m'aurait nécessairement éloigné d'une occupation importante à laquelle je donne tous mes soins depuis long-temps. Je lui écrivis la lettre suivante :

Au Citoyen Sous-Préfet du deuxième Arrondissement de l'Ain.

« Je suis très-sensible aux marques de confiance » que vient de me donner le Premier Consul, en me » nommant Conseiller de votre sous-préfecture. Mais » mon âge et mes affaires m'empêchent d'accepter une » place aussi honorable. En conséquence, je vous » prie, Citoyen Sous-Préfet, de recevoir ma démis- » sion, et de ne pas me compter parmi les mem- » bres qui composent votre Conseil. »

C'était à-peu-près dans le même temps, que Sonthonax père se flattait que le *grand crédit* de son fils m'ôterait cette place. Le sort a favorisé le crime ! ! ! . . . . .

Cette destitution ne prouve-t-elle pas évidemment que Sonthonax est l'auteur de mes malheurs, de ma détention à la tour du Temple, comme CONSPIRATEUR ET AGENT DE PITT ? . . . .

Je n'avais ni sollicité ni brigué cette place, et

j'invoque, pour le certifier, les témoignages des premières autorités du département de l'Ain.

J'affirme donc, que je ne pouvois occuper cet emploi dans le temps où il me fut confié, parce que, comme je l'ai précédemment dit, je donnais tous mes instans à l'étude, et exclusivement tous mes soins à la partie métallurgique, comme on va le voir par la lettre ci-après : et c'est précisément dans ce moment où les Sonthonax rugissaient le plus fortement contre moi.

Au Citoyen Ozun, Préfet du Département de l'Ain.

« CITOYEN PRÉFET,

» IL y a environ une année, que j'eus l'honneur » de vous entretenir d'une découverte faite de deux » mines dans le département de l'Ain. J'ai toujours » pensé qu'on y trouverait de l'or, de l'argent, et » différentes autres matières. Comme le bien public » n'est point étranger à votre cœur, vous m'en- » couragêâtes dans mes recherches : et c'est sous ce » point de vue, que je vous fais passer une petite » caisse contenant quatre échantillons de minérais, » que la nature a produits dans ses atteliers sou- » terrains, situés dans nos montagnes du ci-devant » Bugey ; lesquels vous voudrez bien avoir la com- » plaisance d'envoyer au ministre de l'intérieur, pour » que l'analyse en soit faite.

» Les échantillons numéros 1 et 2, présentent » des signes de mines abondantes. Le terrain est

» montueux et aride, et entouré de roches solides » schisteuses. Je n'ai fait des fouilles qu'à trois ou » quatre pieds de profondeur.

» Les numéros 3 et 4 présentent plus de difficultés ; » parce que le minérai nous a paru plus masqué, » plus déguisé par les substances avec lesquelles il est » combiné. Comme vous voyez, citoyen Préfet, il » n'y a point de mine qui n'ait des particularités et » des détails, qui ne méritent l'attention du physicien » et du chimiste.

» On comptait autrefois de très-riches mines en » France. *Pline* nous parle de l'or qui se trouvait » dans la Gaule-Transalpine, c'est-à-dire, du Delta- » Celtique, qui n'est autre que le ci-devant Bugey. » *Strabon* nous apprend que les Romains tiraient » abondamment des métaux de France. Malgré la » barbarie et les révolutions des temps, il est à » présumer que ces anciennes mines n'ont pas été » totalement épuisées, et qu'elles existent probable- » ment encore en partie.

» J'ai l'honneur, citoyen Préfet, de vous saluer » avec la plus haute considération.

» *A Oyonnax*, 16 brumaire, an 10 de la répu- » blique. »

A toutes les dénonciations des Sonthonax, j'opposerai toujours la vérité, et je dirai : 1.° Que j'ai fait imprimer, avant la révolution, tous mes ouvrages sous le titre de *Comte* ; que le duc de Wurtemberg, qui m'honorait de ses bontés, m'obtint au mois de décembre 1767, un diplôme de *Comte* du Saint-

Empire, et que j'aurais voulu être à même de faire de plus grands sacrifices à la révolution, que celui d'un titre insignifiant. Mais du moins, en le perdant, j'ai gagné des *phrases plus courtes* de la part des Sonthonax.

Sur la malicieuse imputation qui m'est faite d'avoir *une jatte ou bain de pieds de la ci-de-vant Reine*, j'observerai, 2.° que j'ignore si ce meuble, qui a fait répandre tant de calomnies contre moi par les sectateurs de *Jacobus Molai*, ait appartenu à l'épouse de Louis XVI, et s'il a jamais fait partie du garde-meuble ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai acheté, au commencement de frimaire, an 3, cet effet et des livres du citoyen Gail, auteur de la superbe traduction d'Anacréon, et professeur de littérature grecque au collége de France, place Cambrai. Il me dit qu'il venait de la ci-devant reine.

Sur l'imputation grossière et vraiment ridicule des Sonthonax qui me dénoncent *pour n'avoir connu avant et pendant la révolution, que des intrigans et la mauvaise compagnie*, je repliquerai, 3.° (pour que les Sonthonax ne s'effraient plus sur mes intrigues, et pour qu'ils se consument au milieu des feux qu'ils ont allumés,) que j'ai eu la protection du ci-devant prince de Condé, dans la société duquel j'étais admis, et à Paris et à Chantilly ; à qui je dédiai, au mois de décembre 1781, mon ouvrage sur la tactique militaire, intitulé : *Manuel du jeune officier*, volume *in*-8.°, imprimé à Paris, avec approbation et privilége du roi, ouvrage qui eut cinq éditions.

La deuxième édition fut dédiée au comte du Nord, connu sous le nom de PAUL PREMIER, empereur de toutes les Russies. (*)

Mais continuons de prouver aux Sonthonax leurs folles déclamations sur mes *prétendues* intrigues; car, comme l'a dit un ancien, *quand on ne peut faire peur aux hommes, il faut leur faire honte.*

Honoré d'avoir pu mériter l'estime des citoyens ci-après, j'aime encore à me flatter qu'ils ne m'ont jamais cru indigne de me trouver parmi eux dans le commerce de la vie. J'en juge par les lettres affectueuses que la plupart d'entr'eux m'ont écrites dans ma retraite à Oyonnax.

Ces citoyens sont : Joseph Bonaparte, le général Bernadote et Benezech, Conseillers d'Etat; Talleyrand-Périgord, Ministre des relations extérieures; le général Beurnonville, Ambassadeur à Berlin; les Sénateurs Roger-Ducos, Lanjuinais et François-de-Neufchâteau; le général Berruyer, commandant de l'hôtel national des invalides; les ex-Directeurs Merlin, Gohier, Barras et Treilhard; les généraux Muller, Roland, Desaix, Bertin et Moulin; le Préfet Cambry; le général Jubé, membre du Tribunat; l'évêque Grégoire; l'ex-Ministre de la

---

(*) Un accueil plein de bonté et une boîte enrichie, furent pour moi une récompense bien flatteuse.

Catherine II, son auguste mère, en considération de mes services militaires, m'avait accordé une pension de 2,400 livres qu'on m'a payée régulièrement jusqu'en 1790.

guerre, Aubert-Dubayet ; le général d'Albarade, ancien Ministre de la marine, etc. etc ....

Je prie toutes ces personnes, dont la plupart m'ont fait l'honneur de manger chez moi, et que j'ai vues chez elles, sous les rapports des arts et sciences, de me pardonner la liberté de les citer sans les avoir prévenues. Mais quand on a affaire à des calomniateurs qui ont tant de noirceur et d'audace, qu'ils fortifient par leur *immense fortune*, le plus sûr moyen de les confondre, est de dire la vérité et d'invoquer des témoignages respectables.

Je ne dirai pas que dans le cours de la révolution, je n'aie pas rencontré sur mes pas quelques êtres méprisables, ne fût-ce que les Sonthonax !.....

Jaloux de la réputation que je me suis faite, les Sonthonax s'efforcent de décrier mes faibles talens ; ils croient même me mettre dans l'impossibilité de citer mes productions littéraires.

Pour atténuer ce nouveau genre de nuire, je me suis décidé à mentionner à la fin de ce Mémoire (voyez la note 4), différens ouvrages de ma composition. Eh ! qu'on n'imagine pas qu'en agissant ainsi, je veuille me faire remarquer et reparaître sur la scène comme auteur. A mon âge, les charmes de la paix, de cette douce tranquillité qui font les délices des ames pures, l'emportent sur les attraits d'une vaine gloire.

Enfin, sur la pitoyable, puérile et méprisable dénonciation d'*être d'une famille pauvre*, *indigente*, etc ..... (voyez la note 5) je m'écrierai :

4.° Hé quoi ! Sonthonax ne veut donc plus se rappeler que ma grand'mère a été une des premières du canton d'Oyonnax, qui soit venue au secours de son père, malheureux orphelin ?

Il ne veut donc pas se rappeler qu'elle l'employa, dans son jeune âge, à faire les commissions de la maison, à porter les lettres à la poste de Nantua, à aller chercher de la viande, etc. ? . .

Il ne veut donc pas se rappeler que son père était couché par charité sous une galerie de bois qui servait autrefois à l'entrée de la maison de mes pères ?

Il ne veut donc pas se rappeler que son père fut long-temps à la merci des ames pieuses et charitables, et que lorsqu'il fut un peu plus grand et dans un âge plus avancé, ma grand'mère lui donna quinze liv. pour acheter, à Saint-Claude, une balle, des sifflets, des moules de boutons, des peignes de buis, parce qu'il était malheureux, et que cette vertueuse femme n'était pas dure ? La bienfaisance et la misère n'ont qu'à s'entrevoir pour franchir bien des intervalles ; et d'ailleurs, il lui disait tant de fois, en patois du pays, *qu'il bâtirait sur ses bontés l'édifice de sa fortune !* (*)

Les quinze livres données par charité au père de mon dénonciateur, par ma grand'mère, lui furent fructueuses. Si je pouvais évoquer son ombre, si je

(*) Tous ces faits lui sont parfaitement connus, et lui ont été transmis par les siens.

pouvais

pouvais la rappeler de son long sommeil, elle dirait sans doute : « Le seul regret que j'aie à mes bienfaits, c'est de n'avoir pu inspirer des sentimens plus nobles aux descendans de celui qui les recevait. »

Moins affecté de ce qu'ils m'ont dénoncé comme étant d'une famille pauvre, qu'empressé de montrer leur *brillante origine*; je vais fouiller dans les archives d'Oyonnax, compulser tous les documens généalogiques de *cette haute et très-illustre famille*; mais, hélas ! que vois-je ?

« Pierre Sonthonax, né à Oyonnax, le 7 octobre » 1702, fils de Jean-Antoine Sonthonax, dit » Belière, *ouvrier en peignes*, ainsi qu'il apparaît » des registres de ladite commune (*). » Ce Pierre Sonthonax, pauvre orphelin, élevé par charité par ma famille et autres du pays, comme je l'ai dit il n'y a qu'un moment, est le père de Sonthonax mon dénonciateur, et grand-père de Sonthonax ex-commissaire à St-Domingue. (**)

(*) J'ai jeté un coup-d'œil sur les registres de la commune d'Oyonnax; je n'ai pu trouver aucune trace du nom Sonthonax, avant ce Jean-Antoine, dit Belière, ouvrier en peignes. Aussi dit-on que les impudens Sonthonax sortent d'une famille juive, et qu'ils n'en sont pour cela que plus attachés aux coutumes judaïques, parce qu'ils aiment beaucoup l'argent.

(**) Ce Pierre, après avoir couru pendant six mois les foires et les marchés des environs d'Oyonnax, revint avec une somme de 102 livres; il s'adressa à un de mes oncles

Ce Pierre Sonthonax, dépourvu de tout moyen d'existence, et n'ayant que cette somme de 102 livres, se maria avec une fille peu fortunée; leur travail étant devenu fructueux, ils augmentèrent leur *petit commerce*.

Ils eurent de leur mariage trois enfans mâles, dont deux ne vécurent que très-peu de temps, ayant été moissonnés par les humeurs scrofuleuses, maladie héréditaire dans la famille Sonthonax, dont l'activité circule encore aujourd'hui dans le sang gâté de ses descendans.

Laissé orphelin, ce Pierre Sonthonax n'ayant pu recevoir aucune éducation, puisqu'il ne sut signer son nom que très-tard, fit tous ses efforts pour donner une éducation convenable à son fils unique, Jules Sonthonax mon dénonciateur.

Ses études finies, il fut placé à Lyon, chez Antoine Simonet, qui avait trois garçons et une fille. Sonthonax, après avoir réuni son commerce de

---

maternels pour la lui compter, en disant en *patois* : « Je ne » sais pas combien j'ai d'argent, je vous prie de me le compter. »

Je tiens ces faits, non-seulement de mon oncle, mais encore de plusieurs octogénaires qui sont dans le canton. Il n'y a pas quatre mois que l'un d'eux me répétait encore ces paroles-ci : « Sonthonax dit du mal de vous, et cependant » c'est votre grand'mère qui la première a tiré de la misère » cette famille. »

Lyon à celui de son père, demanda en mariage Marie-Antoinette Simonet. (*)

Ils eurent cinq enfans, trois garçons et deux filles.

Le premier (Léger), est ce Sonthonax, mon implacable ennemi, ex-commissaire à St-Domingue.

(*) Le père de cette Marie Simonet voyant le mauvais état de ses affaires, se hâta de donner sa fille à Sonthonax.

L'aîné des enfans de ce Simonet, qui demeurait rue Tupin, s'appercevant de la chute prochaine du commerce de son père, s'en était emparé; mais il ne fut pas heureux dans ses spéculations.

Il quitta Lyon en 1769, partit seul avec le plus d'argent qu'il put ramasser, après avoir mis *la clef sous la porte*, laissa sa femme, qui était de la famille Fabre, abandonnée à elle-même, deux filles à la disposition des créanciers, et deux garçons errans.

Les créanciers, instruits de la fuite de l'aîné Simonet, se présentèrent en foule pour saisir le peu de marchandises qu'il n'avait pu emporter; mais sa femme intervint, et les créanciers en restèrent là, pour ne pas supporter d'autres pertes. Ainsi, ce Simonet quitta Lyon en *banqueroutier frauduleux*.

Ce fait est connu de la plupart des maisons de commerce de ce temps-là.

Au bout de deux ou trois ans, cet aîné Simonet fit venir ses deux fils en Amérique où il s'était réfugié, et où il est mort sans qu'on ait pu connaître son avoir.

Le plus jeune de ses fils, Pierre-Antoine Simonet, dit Calabro, est revenu en France dans le cours de la révolution. Il est associé et demeure avec son oncle Sonthonax, dont il est le premier agent.

Ce méprisable colporteur de calomnies, avec une figure

Le second (François-Gabriel), partit, comme tous les jeunes gens d'Oyonnax, au mois de décembre 1791, pour la défense de la patrie.

L'intrigue de son père, pour multiplier les germes du mal, le fit nommer capitaine au deuxième bataillon de l'Ain, par le canton d'Oyonnax ; mais il ne put se soutenir dans ce grade. Il fut cassé, au mois de mai 1793, par jugement de la Cour martiale séant à Mayence, condamné à six mois de prison, et déclaré incapable de servir dans les armées de la République.....

Le troisième est mort à Oyonnax, de peur de partir comme réquisitionnaire.

A l'égard des filles, sur lesquelles la critique trouverait à s'égayer, on nous permettra de faire taire toute espèce de ressentiment.

C'est ce même Sonthonax père, qui, sans motifs légitimes, a pris à tâche de me calomnier et de me dénoncer. Mais, ainsi que la vipère, il porte heureusement en lui le remède à ses morsures.

La révolution l'ayant mis à même d'exercer une sorte d'influence, il s'est cru *invulnérable*.

---

plombée, cadavéreuse, et des yeux de Troglodite, sera mis à sa place dans le cours de cette Réponse.

L'un des frères de ce Simonet, banqueroutier, était dessinateur. Il est mort subitement à Lyon, sur la porte d'un café.

L'autre était dans le commerce, associé avec un nommé Orsel. Il est mort pendant le siége de Lyon.

Aussi, depuis mon arrivée à Oyonnax, sa maison est-elle devenue pour moi une *chambre ardente*, où lui et ses affidés me *proscrivent*.

Sonthonax père, étonné de sa réputation, est regardé par les hommes probes du canton, comme un être immoral, cupide, ambitieux, qui a toujours été à la piste pour profiter des malheurs du pauvre, de la veuve et de l'orphelin.

Cet infatigable artisan de l'anarchie, osera-t-il nier les actes injustes et vexatoires qu'il a commis dans le canton ? Tout servira à le confondre.

Niera-t-il qu'il ne se soit emparé des biens ruraux de ses parens maternels, qu'il a eus pour des sommes modiques, tant en capital qu'en intérêts, pour prêts à eux faits dans le besoin ? (*)

Niera-t-il qu'il ne se soit approprié illégitimement une très-grande partie des biens communaux d'Oyonnax ? (**)

(*) On a vu ses cousins germains et issus de germains, réduits à aller demander l'aumône à sa porte, après avoir été dépouillés par lui.

Quel spectacle affligeant pour des familles à qui il ne reste que des pleurs à verser sur l'injustice d'un parent qui s'est assuré une supériorité sur elles en les opprimant ! . .

(**) Par contrat passé pardevant Volant, notaire à Matafelon, département de l'Ain, son père acheta de la famille Laplanche, pour la somme de deux cent quarante-neuf livres, un terrain de la valeur de douze mesures de semailles, avoisinant les *biens communaux*, sur lequel terrain il a fait bâtir

Niera-t-il, cet homme corrompu, qui se distingue toujours par de révoltantes actions, que dans sa dernière dénonciation contre moi, et envoyée à son fils, il n'ait enveloppé, comme partageant mes opinions, le pasteur d'Oyonnax, homme respectable et justement vénéré, qu'il n'a cessé de tourmenter pendant près de 35 ans (*)? Toujours actif pour

---

une grange appelée *Goule-grenier*, et que mon dénonciateur a fait monter au produit annuel de cinq à six cents mesures.

Qui pourrait ne pas voir que cette augmentation progressive est une usurpasion manifeste faite aux malheureux habitans de la commune d'Oyonnax ?...

Voilà de la *probité sévère* !.... et sur-tout de l'*amour* pour le bien public !.....

(*) Est-ce cet acte qui autorise Sonthonax à se jacter de l'estime de ses concitoyens ?

Le vénérable Wandel tombe malade. L'hypocrite Sonthonax se présente chez lui, le 24 vendémiaire dernier.

Cet homme perfide, ose lui offrir ses services, au grand étonnement des habitans de la commune, qui connaissaient l'inimitié qu'il lui portait. Ce bon Pasteur, quoique frappé de cette visite imprévue et des faux témoignages d'intérêt qu'il recevait de Sonthonax, auquel on peut appliquer ce beau vers de Voltaire :

Le ciel est dans ses yeux, l'enfer est dans son cœur ;

lui donna des signes de gratitude et de sensibilité ; et dans la nuit du 24 au 25, il expira.....

Wandel n'est plus !... on voulait l'associer aux malheurs qu'on tramait contre moi. Il fut l'ami et le consolateur des infortunés. Il suffisait qu'on fût homme, pour avoir des droits à son amitié et aux bienfaits de son cœur. Il réunis-

faire le mal, le père Sonthonax ne connaît que les voies obscures qui y mènent. Ses plus grands moyens sont de calomnier et de faire colporter ses calomnies (*) par ceux qui lui sont entièrement dévoués.

---

sait à des talens distingués, une modestie véritable, un caractère doux, aimable et liant, une belle ame, une douce philosophie, et des vertus touchantes.

Ce Pasteur précieux, digne de servir de modèle, vient d'être enlevé à ses parens, à ses amis, à tous ceux qui savent apprécier le vrai mérite. C'est dans le moment qu'il s'occupait d'un ouvrage sur la Morale et les devoirs de l'homme envers Dieu, qu'il nous est ravi ! ..... Mais il emporte dans le tombeau l'estime et les regrets des cœurs sensibles et honnêtes.

J'aurais une foule de faits à reprocher à Sonthonax, aussi avérés que ceux que je viens de citer : mais, pour épargner au lecteur le détail de choses trop minutieuses, je finirai par dire que, dans l'intention de se venger, et afin de masquer la *monstrueuse fortune* de son fils, il préfère se servir, pour les articles de son commerce, d'ouvriers étrangers à ceux de la commune.

Est-ce là les *grands services* que mon ennemi a rendus aux habitans d'Oyonnax ?....

(*) Sonthonax père, qui ressemble aux diables de Milton, qui cherchaient par-tout des compagnons, s'est fait principalement remarquer par ses soins pour une espèce de parent *qu'il a élevé à la brochette*, et qu'il a envoyé à Bourg, pour connaître le thermomètre de l'opinion du Département.

Ce jeune Séide, qui, dit-on, suit le barreau, a une tendance pour marcher sur les traces de Marat. Son nom, qui ne vaut pas la goutte d'encre qui découle de ma plume, ne mérite pas, pour le présent, d'être cité.

Parmi ceux-là, on distingue *Simonet dit Calabro*, fils d'un *banqueroutier frauduleux*, incapable conséquemment, d'après nos lois, d'exercer aucune place dans la République, même de servir de témoin.

Je prie mes lecteurs de me pardonner la citation de quelques faits qui sembleront au premier coup d'œil étrangers aux Sonthonax, mais qui n'en sont pas moins identifiés à ma cause, par l'intérêt direct et l'acharnement inconcevable que ce *misérable Calabro* met à me décrier, d'autant mieux que ses concussions, ses exactions en Amérique, sont entièrement liées avec les crimes de l'ex-commissaire Sonthonax.

En dévoilant les *escroqueries* de ce Simonet dit Calabro, qui n'a pas réussi à faire tout le mal qu'il aurait voulu, mais qui a fait celui qu'il a pu, et qui ferait encore tout celui qu'il pourrait, si le champ des rapines lui était encore ouvert, c'est faire connaître au public à quelle espèce de gens j'ai affaire.

Avant l'impression de cette Réponse, j'eus occasion de dîner dans une maison de commerce, à Lyon, avec quelques Américains.

L'un d'eux, le cit. *Jacques-Marie Mottin*, ancien raffineur, procureur-gérant les habitations de *Chabot* et de *Falquier*, demeurant à la paroisse de *Limbé*, à six lieues *du Cap*, *Ile St-Domingue*, présentement à Lyon, nous instruisit « qu'après l'incendie du » Cap, il s'était adressé à Sonthonax, pour obtenir » un passeport, afin de pouvoir s'embarquer sur » *l'América*, de 74; lequel lui fit réponse *qu'il ne* » *voulait par mettre un loup parmi des brebis.*

» D'après ce propos, il se rendit de suite au » bureau des passeports, et il fut très-étonné d'y ren- » contrer Simonet qui en était le chef, qui passait » pour le parent de Sonthonax, et qui, avant » l'incendie du Cap, était *cabaretier* dans la paroisse » de *Limbé*, et chez lequel on jouait toutes sortes » de jeux de hasard.

» Sur la demande d'un passeport que fit le cit. *Mottin* » audit Simonet, comme ayant été de la même paroisse, » celui-ci lui objecta que la chose était bien difficile.

» Sur ces entrefaites, un mulâtre, son *affidé*, vint se » mêler de la conversation, et fit sentir au cit. Mottin, » qu'au moyen d'une *certaine somme*, cela pourrait » s'arranger.

» Le citoyen Mottin ayant bien vu que c'était de » l'argent qu'il falait, se détermina à donner à Simonet » 80 QUADRUPLES (*), ce qui était tout son avoir.

» En les recevant, Simonet témoigna que c'était bien » peu; mais il ajouta, que par rapport à leur ancienne » connaissance, *il était enchanté de lui être utile* (**). » Il lui délivra donc le passeport demandé, au moyen » duquel il s'embarqua sur un bâtiment qui aborda à » *Charleston*, dans la *Caroline du Sud.* »

Le cit. Mottin nous ajouta, qu'il s'était toujours félicité d'avoir pu obtenir son passeport à ce prix là; que dans ces momens de terreur, il avait connu des particuliers qui avaient donné jusqu'à cinquante mille

(*) Le quadruple vaut 80 liv. argent de France, ce qui fait un total de 6,400 liv.

(**) Quelle délicatesse !.....

francs, et qu'il avait entendu dire au cit. *Gramont*, riche propriétaire des *Gonaïves*, qu'il avait donné deux cents mille livres pour s'en procurer un. (*)

Voilà cet individu qui n'a cessé de me porter des coups par l'organe de son oncle et de son cousin Sonthonax ; lesquels coups étaient d'autant plus dangereux, que je n'en prévoyais pas les funestes effets. Leurs impostures étaient un poison lent qu'ils glissaient par-tout, qui me minait sourdement, et qui devait m'anéantir, suivant eux, *dans une plus forte crise*. Si je n'avais pas pris les précautions les plus actives contre ce nouveau genre de perfidie, c'est en vain que je me serais efforcé d'en arrêter les rapides progrès.

Voilà ce Simonet, dont *l'ame est en faillite*, et dont la bouche exhale une *odeur* tellement *siphilitique*, que si l'on pressait les tuniques tendineuses de son cadavre, on ferait transsuder des pores et des cryptes muqueux dont elles sont parsemées, une humeur pestilentielle.

Animé par le sentiment d'une juste défense, je me suis proposé d'accabler mes audacieux ennemis sous le poids vengeur de l'opinion publique et de

---

(*) Qu'on ne me soupçonne point d'avoir tronqué, défiguré, exagéré ces faits !...

On sent qu'à mon âge, je n'aurais pas avancé des choses aussi graves, sans avoir des titres et des témoins irrécusables.

Le citoyen Mottin nous apprit encore, que ce Simonet avait un frère en Amérique, qui, avant l'incendie du Cap, courait les habitations avec plusieurs *bourriques* chargées de lascets, épingles, et autres articles de merceries.

leurs propres remords, en mettant au grand jour le mal qu'ils m'ont fait, et celui qu'ils ont fait éprouver à la société; mais en homme impartial que la vérité conduit, je n'ai rien dit et je ne citerai rien qui ne repose sur des faits connus.

J'ai à dérouler la grande série des crimes de l'ex-commissaire Sonthonax. Pour cette fois, j'avoue que la tâche est au-dessus de mes forces, non par l'impossibilité de les déduire ces crimes et d'en prouver l'authenticité; mais par la révoltante idée d'avoir à traîner ma plume sur tant d'horreurs!....

Cependant, l'ordre, la méthode que je me suis imposés, m'obligent, pour un instant, de cacher ces effrayantes images, et de transporter mon lecteur sur un nouveau théâtre d'où il pourra juger plus d'un *acteur*....

Ce que je vais dire ici, ne peut être considéré que comme une notice d'événemens, et paraîtra au premier coup d'œil, une transition déplacée dans ma Réponse contre les Sonthonax; mais j'ose croire que, quelque long que paraisse cet étrange corollaire, on me saura gré de l'y avoir placé : car il n'est pas indifférent, je pense, pour mes lecteurs, de parler des véritables et secrets moteurs de la révolution, dans laquelle Sonthonax l'ex-commissaire a joué un si *épouvantable rôle*; de fixer les soupçons, de donner une base aux conjectures, et de démasquer l'hypocrisie. Mais il faut abandonner un moment mes persécuteurs, pour descendre sous ce théâtre où

étaient cachés les ressorts qui ont fait mouvoir tant d'acteurs différens.

En dévoilant les terribles mystères, les attentats politiques des *Adeptes*, des *Initiés*, des *Illuminés*, des *Jacobus Molai*, et en faisant connaître l'influence qu'ils ont eue dans notre révolution, c'est éclairer les gouvernemens amis de la paix et du bonheur des peuples.

Je ne m'approprierai point tout ce qui a pu servir à former le Précis historique qu'on va lire. Des recherches sur cette matière avaient été faites avant moi. J'ai dû en adapter le plan à ma cause, qui est celle de tous les amis de l'ordre.

L'homicide confédération des Adeptes dure depuis six siècles. Tout est nouveau dans leur histoire.

Après les croisades, une réunion d'hommes s'établit, en 1118, à Jérusalem, sous le nom de *Templiers*. Le roi *Baudouin II*, lui donna une maison, située auprès de l'église de Jérusalem, qu'on disait avoir été autrefois le temple de Salomon. Après la ruine du royaume de Jérusalem, en 1186, les Templiers se répandirent dans tous les états de l'Europe, firent de nombreux prosélytes, et s'enrichirent aux dépens de tous les états. En 1312, ils possédaient en Europe *neuf mille seigneuries*. De si grands biens excitèrent l'envie, leur firent beaucoup d'ennemis; et Philippe-le-Bel, secondé par le Pape *Clément V*, dont ils refusaient de reconnaître l'autorité, résolut de les faire périr. Leur histoire a été faite par M. Dupuis; mais ce que cet écrivain ne savait pas, c'est qu'ils s'étaient juré entre eux *fraternité*, qu'ils étaient convenus de signes et

de paroles pour se reconnaître par toute la terre ; qu'ils tenaient des assemblées mystérieuses, et que, déguisant leurs intentions sous des cérémonies symboliques, ils formèrent le projet d'usurper la souveraineté de tous les empires, comme ils avaient usurpé les plus grands biens de l'Europe.

Philippe-le-Bel envoya un ordre à tous les officiers du royaume pour les arrêter, et le 13 octobre 1309, ils furent tous saisis en France. Le Pape publia des bulles pour engager les puissances à imiter *Philippe-le-Bel.* La Castille, l'Aragon, la Sicile et l'Angleterre obéirent.

Jacobus Molai, grand-maître de l'ordre, fut mis à la Bastille (*). Du fond de sa prison, il créa quatre loges-mères, savoir : pour l'Orient, *Naples* ; pour l'Occident, *Edimbourg* ; pour le Nord, *Stockholm* ; et pour le Midi, *Paris.*

Cependant, cinquante-sept Templiers périrent par le feu, à la fin de mai 1311, à la porte Saint-Antoine. *Jacobus Molai* fut jeté dans les flammes, le 11 mars 1314, à la même place où fut erigée depuis la statue équestre de Henri IV. En montant sur le bûcher, *Jacobus Molai* annonça le jour et l'heure où périraient le Roi et le Pape : *Bossuet*, et *Hugues* des païens, conviennent que sa prédiction s'est vérifiée.

(*) La Bastille n'était alors qu'une porte de ville flanquée de deux tours.

Le lendemain de l'exécution de *Jacobus Molai*, des hommes *déguisés en maçons*, vinrent recueillir les cendres du bûcher. Quinze jours après, *Squin de Florian*, qui avait dénoncé l'ordre, meurt assassiné. Le Pape le fait enterrer à Avignon, et le béatifie ; mais les *Initiés* enlèvent son corps de son tombeau, et y déposent les cendres de *Jacobus Molai*. Alors les quatre loges créées par le grand-maître s'organisent, et tous les membres y prêtent serment de *regénérer l'espèce*, *de purifier la race vivante*, *d'exterminer tous les Rois*, *de détruire la puissance du Pape*, *de prêcher la liberté des peuples*, *et de fonder une république universelle.*

Pour n'admettre dans leur vaste projet que des hommes sûrs, ils inventèrent des loges ordinaires ; sociétés sans secret, dont les singeries ne servaient qu'à donner le change, et à faire connaître les individus qu'ils pouvaient associer à la grande *conspiration*. Les vrais *Initiés* ne tiennent point loge. Leurs assemblées s'appellent *chapitre*.

Il y a quatre chapitres, un dans chaque ville désignée par *Jacobus Molai*, composés chacun de vingt-sept membres. Leur mot d'ordre est *Jakin Boos Mac-Benac Adonaï* 1314, dont les lettres initiales sont celles de *Jacobus Burgundus Molai*, *beati anno domini* 1314. Les autres mots sacramentels sont *Kadosch*, qui signifie régénérateur ; *Nekom*, qui retranche du nombre des vivans ; *Paul-Kal-Pharaskal*, qui met à mort les profanes. Quand ils s'abordent dans leurs assemblées, ils se prennent les mains, comme pour

se poignarder. Ils portent, pour se reconnaître, un anneau d'or émaillé de rouge.

Les *Adeptes - conspirateurs* ont pour principe, que tout homme capable de grands coups, de quelque religion, de quelque état qu'il soit, peut être initié ; mais qu'il ne faut commettre que des crimes nécessaires, tendant au but de l'institution, et en fomentant des séditions populaires. Voilà pourquoi il y a eu des *initiés* parmi les Chrétiens, les Turcs et toutes les classes d'hommes. Leur règle s'appelle *constitution.*

On connaîtra leur esprit par leurs œuvres, quand on saura que *Mazaniello*, ce terrible *illuminé* Sicilien, qui prêcha l'indépendance, chassa le vice-roi de *Naples*, et ne montait sur son tribunal populaire qu'entouré de têtes de proscrits, était *initié* ; que *Cromwel*, qui rétablit les *illuminés* en Angleterre, était *initié* ; que les supérieurs des Jésuites étaient *initiés* ; que les Jésuites, qui ont fait assassiner *Henri IV* et *Louis XV*, qui ont poignardé le *Stathouder Maurice de Nassau*, qui ont été convaincus de trente-neuf conspirations et vingt-un régicides (*), étaient *initiés.*

C'est dans la salle même où les Jacobins de Paris ont tenu leurs séances, que fut prêté, par les chefs de la ligue, le serment de détruire le trône des *Valois.* Ces chefs étaient *initiés.*

(*) Arrêt du Parlement de Paris, du 6 août 1762, qui chasse les Jésuites. Les a-t-il tous chassés ?.....

Ce sont les *initiés* qui ont dirigé la révolution de Portugal en 1640, qui la préparèrent pendant trois ans avec un secret incroyable, qui proscrivirent *Philippe IV*, massacrèrent *Michel Vasconcellos*. (*)

On peut se rappeler ce fameux tribunal secret, qui, présidé par *Brokaghif*, fit périr sous le poignard tant de seigneurs et de propriétaires de l'Allemagne. *Brokaghif* était le chef d'un chapitre.

Ce sont ses disciples, qui, pour renverser l'Impératrice de Russie, voulurent fonder la ville et la forteresse de *Gerzom*, sur la mer Noire, et y établir une colonie libre d'*initiés*. *Catherine* découvrit le complot, et trois seigneurs de sa cour, qui y avaient trempé, furent décapités. En 1781, les *Illuminés* de *Pétersbourg*, divisés en deux partis, prirent les armes, espérant, à la faveur d'une émeute, assassiner l'Impératrice ; mais elle prévint la sédition par un édit.

Milord *Dervent-Waters*, grand-maître d'un chapitre en 1735, conspira contre l'état, et fut exécuté à Londres.

Chaque chapitre a un membre voyageur qui visite les autres chapitres, et établit entr'eux une corres-

(*) Lisez l'Histoire des Révolutions de Portugal, et de la Conspiration du Brésil.

pondance.

pondance (*). Le mot de passe est *Eliphismatis*.

Quoique les loges des *Illuminés* soient fermées en France, le chapitre créé par *Jacobus Molai*, existe toujours.

Les *principaux Initiés* qui ont joué un grand rôle dans la révolution française, sont : le *duc d'Orléans*, *Saint-Fargeau*, le *prince Charles de Hesse*, *Brissot*, *Robespierre*, *Péthion*, *Anacharsis Cloots*, etc. etc....

C'est par la prise de la Bastille que commença la révolution, et les *Initiés* la désignèrent aux coups du peuple, parce qu'elle avait été la prison de *Jacobus Molai*. Avignon fut le théâtre des plus grandes atrocités, parce qu'il appartenait au Pape, et qu'il renfermait les cendres du grand-maître. La statue de Henri IV, qui couvrait la place où *Jacobus Molai* fut exécuté, fut la première abattue. C'est dans cette même place, et *non ailleurs*, que les *Initiés* voulaient faire élever un colosse, qui n'aurait été que l'emblème de la figure symbolique de *Jacobus Molai*.

D'un autre côté, le grand-maître du chapitre de Paris (**), Philippe d'Orléans, opérait la chute du ci-devant Roi et de sa famille. Pour arriver au but

---

(*) Le fameux comte de Saint-Germain, l'*illuminé*, qui était chef d'un chapitre, avait coutume de se dire âgé de plusieurs siècles ; c'est qu'il datait sa naissance, comme les *Initiés*, du jour où périt *Jacobus Molai*, le 11 mars 1314.

(**) Le cachet dont se servait ordinairement Philippe d'Orléans, portait la devise de l'Ordre.

marqué par les *Initiés*, il fallait frapper de grands coups, et les frapper rapidement. Pendant long-temps les *Initiés* tinrent chapitre dans le palais du grand-maître, ensuite dans la commune de Passy. C'est là que *Péthion*, *Brissot*, *Robespierre*, *Clootz*, et autres, livraient aux conjurés du second ordre les plans, pour les faire prêcher en langue révolutionnaire, par l'organe des *Marat*, des *Sonthonax*, des *Père Duchesne*, etc. etc. etc....

Pour tous ces grands préparatifs, l'or du duc d'Orléans n'est point égargné. Philippe se rend lui-même à Londres (*) pour conspirer : afin de mettre le peuple en action, il accapare les blés, et les exporte dans les îles de *Gersey* et de *Guernesey*, conformément au vaste plan des *Initiés*. Ceux-ci se voyant comme maîtres du trône, rappèlent le grand-maître à la société des Jacobins, pour saisir les rênes de l'État. Mais *Philippe d'Orléans* avait épuisé ses coffres, et son ambition le perdit. Il eût réussi sans doute, mais les *Initiés* se divisèrent. La perte des Bourbons, jurée par les *Initiés*, ne lui permettait de gouverner qu'en perdant son nom. Il crut qu'il suffisait d'y renoncer. « Il renie donc son père à la tribune des Jacobins ; il proteste à la commune de Paris, que sa mère prostituée, reçut dans son lit un cocher, et qu'il est le fruit de ses impudiques amours. » Il

---

(*) Voyez l'Histoire de la conspiration de Philippe, 3 vol. *Paris*, 1796.

supplie humblement qu'on lui ôte son nom, et il prend celui d'*Égalité*. Mais Robespierre avait déjà un parti; et d'ORLÉANS méprisé, d'après l'expression orientale d'un poëte hébreu, *sema du vent, et recueillit des tempêtes*.

L'EMPEREUR périt bientôt victime des ennemis jurés des rois. *Léopold* ne tarda pas à le suivre. Le valet-de-chambre de l'Empereur, soupçonné d'avoir empoisonné son maître et Léopold, a fait dans ses interrogatoires, l'aveu de ces deux crimes, et a déclaré en avoir reçu le salaire du *duc d'Orléans*. (*)

Il y a en Europe une foule de loges d'*Illuminés*; mais elles ne signifient rien. LES VRAIS ADEPTES NE SONT QUE CENT HUIT SUR LA TERRE. Ce sont eux qui, par vengeance, par ambition et par système, ont juré l'indépendance de l'univers. Dans leurs conférences, s'agitent les grandes questions d'État. Si l'un d'eux révèle le secret, il est puni de mort.

Ce que je viens de dire, tend à prouver que si les *anti-religionnaires*, les *anarchistes*, les *enthousiastes* ont sans cesse troublé la tranquillité publique, ils n'étaient que les machines, les instrumens d'une faction constamment conspiratrice, celle des INITIÉS, qui, parlant toujours des grands intérêts du peuple, comme le fait l'ex-commissaire Sonthonax, n'est oc-

(*) Voyez le Journal des Jacobins de cette époque, article *correspondance*.

cupée que des siens. C'est dans cette faction que se confondent les *Orléanistes*, les *Dantonistes*, les *Girondins*, et tous ces noms inventés POUR TROMPER LE PEUPLE.

Voilà le génie qui a corrompu la morale; voilà la puissance invisible dont on a tant parlé, et qui a maîtrisé si long-temps les Français.

Mon attachement bien sincère à la gloire du Gouvernement qui prend tant de précautions pour établir, parmi le peuple, la *subordination*, cet ange tutélaire du monde, m'a guidé dans les développemens d'un mystère inconnu à bien des gens : il peut paraître extraordinaire à celui qui ne connaît pas les ressources immenses des *Initiés*; mais ceux qui ont vu de près les différens mouvemens de la révolution, ne seront pas étonnés de ce que je dis ici.

Que les hommes sensés et impartiaux réfléchissent sur les événemens, ils trouveront, comme moi, dans l'histoire de notre révolution, les causes, les effets, et jusqu'aux moindres probabilités de tout ce que j'ai avancé.....

Imbu de l'épouvantable doctrine de la secte désorganisatrice des *Initiés*, dont je viens de parler, *Léger Sonthonax* (*), au commencement de la révo-

---

(*) Il fut, par inclination, destiné dans sa jeunesse à l'état ecclésiastique. Il porta le *petit collet* au ci-devant séminaire de Toul, en 1780, où il s'acquit le titre *d'étendard de l'incrédulité*. C'est ainsi qu'on le nommait.

Ce titre flatta infiniment l'amour-propre de son père, qui le

lution, se rend à Paris, se présente à la société des Jacobins, où il fait la connaissance de l'ex-marquis de *St-Huruge*, et du fameux *Loustalot*, tous deux très-connus par leur dévouement à la cause de Philippe d'Orléans.

Ce Loustalot, qui fut rédacteur des *Révolutions de Paris* pendant quelque temps, tombe malade; Sonthonax le remplace, mais seulement pour la rédaction des articles *philosophico-révolutionnaires*.

Léger Sonthonax, le plus mauvais de tous les écrivains qui pullulaient alors en France, et le libelliste le plus plat, le plus déhonré qui exista, parut au parti d'Orléans un excellent aboyeur de halles.

En conséquence, il fut présenté à *Philippe d'Orléans*, grand-maître du chapitre, entre les mains duquel il prêta son serment conforme à la doctrine des *Initiés*, et son nom fut accolé à ceux des *Marat*, des *Père Duchesne*, des *Fouquier-Tainville*. (*)

---

rappela auprès de lui, pour être placé à Dijon, comme secrétaire ou instituteur dans quelque *bonne maison*, afin de donner *un lustre* à sa famille, restée si long-temps dans la boue.

(*) Il nous a été assuré, que lorsqu'il revenait de *Passy*, il disait à ses compagnons, qu'il aspirait à la gloire de ces sauvages, chez lesquels est admis à boire dans un crâne humain, au festin des héros, le guerrier qui rapporte le plus de chevelures. Allons, disait-il dans sa gaieté, jetons à la refonte tout ce qui est usé.

Le parti d'Orléans acquérant de plus en plus de la consistance, et voyant d'*heureuses dispositions* dans la personne de Léger Sonthonax, pour perpétuer des douleurs, des crimes et des malheurs d'une espèce nouvelle, le fit nommer commissaire à St-Domingue ;

Et le Cap fume encore de son patriotisme ! ! !.....

Mais pour bien connaître Sonthonax, l'effroi des nations, voyons les pièces qui déposent contre lui, les accusations publiques dont il est l'objet, et qu'il n'a pu repousser.

Le premier écrit est intitulé :

« Les forfaits de Sonthonax et autres, dévoilés par » J. E. Granier, une de leurs principales victimes. »

Cet écrit, placardé sur les murs de Paris, signé par J. E. Granier, de l'imprimerie de la rue du Chantre-Honoré, n.° 75, maison et passage Wasingthon, à Paris, offre de révoltans détails. Je vais en copier ici quelques fragmens.

« Je dénonce, dit le citoyen *Granier*, à la France, » à l'Europe, l'homme sanguinaire et atroce qui a » désolé les colons, pressuré, dévasté les colonies.

» Cet être que j'appelle chien enragé, et que je » nomme Sonthonax, (le Marat et le Carrier des » Antilles) ; oui, cet être créé pour détruire et s'en- » richir des dépouilles sanglantes de ses victimes, est » actuellement à Paris, y jouit et s'y savoure impu- » nément de l'âpre fruit de ses forfaits.

» Sonthonax, traître, monstre, scélérat, n'eut » jamais d'autre amour que celui du pillage et du

» carnage ; brigand par essence, son nom tracé » en caractère de sang, passera à la postérité la plus » reculée.

» Il caressa tour-à-tour les noirs, les jaunes, » pour se débarrasser des blancs ; il voulut ensuite » se servir des premiers pour détruire les seconds, et » régner après, sous l'étendard de l'indépendance, » dans l'île jadis fortunée dont il fut le cruel, l'in- » cendiaire dévastateur.

» J'estime la fortune de Sonthonax à QUINZE MIL- » LIONS... l'étonnante quantité d'or et d'argent pillés » avant, pendant et après l'incendie du Cap, déposés, » entassés en grenier, transportés au haut du » Cap, de-là ailleurs, enfin, le numéraire qu'il » a en caisse, et dont il fait un si funeste usage. » J'ose avancer ici que si Sonthonax avait dix mille » vies à perdre, et qu'elles lui fussent arrachées une à » une par les plus cruels des supplices, il ne saurait » expier les crimes qu'il a commis, fait et fera com- » mettre, si on ne l'étouffe bientôt dans l'accès de » sa rage mortifère.

» De l'antre affreux où j'étais, j'ai vu arriver dix- » sept cabronets chargés de malles remplies d'or et » d'argent qu'on apportait à Sonthonax, escortés » par un détachement et des pièces de campagne.

» Vingt mille individus attesteront ce que j'avan- » ce.... etc.... »

Le second, intitulé : *L'observateur secret de la réu-*

nion du Manége (*), *vendu publiquement, et rédigé par Rousselet*, de l'imprimerie de l'auteur, an 7, rue du Ponceau, n.° 31, à Paris, ayant cette épigraphe : *Dût-il m'en couter la vie, je dirai la vérité ;* porte contre Sonthonax les plus foudroyantes accusations.

L'auteur de cette feuille, 4.me n.°, pag. 5, s'explique ainsi :

« Directoire et législateurs, ministres, autorités » constituées, vous tous qui devez protection et » sûreté aux vrais républicains, qui n'aimez que » l'ordre, ne vous endormez pas. Les traîtres re- » nouent fortement les fils sanguinaires de leurs » odieuses trames. Ils courent les uns chez les autres » pour mettre à exécution les plans de l'infâme » Babeuf.

» Je vous ai signalé cette foule de brigands qui,

(*) Je fus instruit par un membre d'un comité de cette société, que l'ex-commissaire Sonthonax, qui en était le président, avait remis à un autre membre, qui avait une voix de *Stentor*, une dénonciation virulente contre moi, pour être lue à la tribune. J'y étais principalement accusé pour être l'ennemi des *purs républicains*, comme un *agent* de l'Angleterre, et ancien stipendié de la liste civile.

Cette dénonciation fut remise à la séance du lendemain, jour où la société du Manége fut fermée.

O Sonthonax !.... quel dommage que la fortune vous ait arraché les fruits de cette *gentillesse révolutionnaire* !

» sous l'écorce de la probité, cachent adroitement » leurs perfides complots. Je vous ai montré du » bout du doigt la page sanglante sur laquelle vos » noms sont inscrits, et vous ne cherchez pas à » franchir les dangers qui vous environnent! Des » bataillons composés de scélérats se lèvent, se for- » ment, ils sont à la solde de Sonthonax! . . .

» Malheureux Sonthonax, tu n'es donc pas satis- » fait du sang que tu as fait verser dans Saint- » Domingue? Eh quoi! *les femmes que tu fis scier* » *entre deux planches*, *les enfans que tu fis éventrer* » *sur le sein de leurs mères*, *les habitations que tu* » *incendias*, *leurs propriétaires que tu fis massa-* » *crer* lorsqu'ils cherchaient à se dérober aux flam- » mes, n'ont donc pas assouvi ta haine pour l'humanité? » Tu voulais de l'or! n'en as-tu pas eu? n'en as- » tu pas assez? Tout celui que cette déplorable » contrée possédait, ne t'en es-tu pas emparé? ne » l'as-tu pas embarqué dans un vaisseau stationné dans » le port de Jacmel? ne l'as-tu pas envoyé à Phi- » ladelphie, de-là à Hambourg? Tu vocifères contre » l'Angleterre et contre la Suisse! être inextrica- » ble, pourquoi ces déclamations, puisque tu as » mis plus de vingt-cinq mille livres sterlings dans » la banque de Londres, plus d'un million dans la » caisse des négocians de la Suisse, plus de quinze » cents mille livres sur la place de Hambourg, et » plus de deux millions chez les banquiers de Paris? » Est-ce pour mieux conserver le fruit de ton bri-

» gandage, de tes rapines, que tu veux opposer à la » clarté du ciel, un crêpe funèbre ? N'espère pas sur- » vivre à ton or ! la justice divine tôt ou tard s'appe- » sentira sur les méchans. . . etc. . . . »

Je frissonne d'horreur en copiant ce déchirant paragraphe, et ma main se refuse à continuer. . . . . Respirons avec le lecteur courageux qui a bien voulu me suivre dans cette pénible énumération de tant de crimes.....

Plein de l'effroi que de pareils forfaits doivent nécessairement faire éprouver, puisque ceux qui en ont été les témoins n'ont encore pu rasseoir leur imagination étonnée, je me serais borné à terminer là ma Réponse ; mais réfléchissant que je me dois, que je dois au public les preuves les plus complètes de ce que j'ai avancé contre le satrape Sonthonax, je fais un nouvel effort, parce qu'il ne manquerait pas de faire considérer les écrits dont on vient de donner un extrait,

Le premier, comme étant l'ouvrage d'un ennemi particulier ;

Le second, comme étant celui d'un journaliste payé pour le diffamer.

Eh bien ! je ne veux pas lui laisser ces fallacieuses ressources ; il faut qu'il rabatte son orgueil. L'humanité outragée réclame les accens de la vérité ; elle sera satisfaite.

DANS LA SÉANCE du Corps législatif, du 10 prairial an 5, le cit. VIENOT-VAUBLANC, Représentant du peuple, prononça un discours sur l'état de Saint-Domingue, d'après les pièces déposées à la Com-

mission dont il était membre, et chargée de les recueillir.

Il s'exprime ainsi, page 5, 1.er alinéa :

« C'est la seconde fois que SONTHONAX est envoyé » à Saint-Domingue : qu'a-t-il fait dans sa pre- » mière mission ? Il a créé, dans la province du » Nord, un tribunal de cinq juges, sans jurés, et » s'est réservé les nominations des juges et le droit » de prononcer sur les compétences. Il s'est déclaré » revêtu de la dictature. Il a levé des impositions, » touché des sommes immenses, n'a rendu aucun » compte. Il a mis hors de la loi des fonctionnaires » publics, des élus du peuple ; il a défendu, sous » peine de complicité, de leur accorder une retraite ; » il a armé quatorze communes contre le Port-au- » Prince ; il l'a bombardé, en a chassé les habitans ; » et peu de temps après, cette ville privée de ses » défenseurs, s'est rendue aux Anglais. Il a défendu, » par une proclamation, d'abandonner la Colonie » couverte de sang et de feu, à peine *d'être mis* » *hors de la loi* et de voir ses biens confisqués.

» Il a incendié le Cap Français ; et par une » proclamation, il a porté la peine de mort contre » les malheureux qui viendraient chercher dans les » décombres de leurs maisons, les objets échappés » aux flammes, sous prétexte que les propriétaires » s'étant rendus coupables envers la République, » leurs biens devaient lui appartenir. (*)

(*) Les plus incrédules ne reconnaîtront-ils pas là Sonthonax, membre de l'homicide confédération des *Initiés* !....

» Sonthonax a déclaré criminels de lèse-nation » les marins qui seraient trouvés à terre après sept » heures du soir ; il a signé l'ordre d'incendier les » vaisseaux de la République. Par une proclamation, » il a défendu aux femmes qui fuyaient cette malheu- » reuse colonie, d'envoyer à bord aucun de leurs » effets, déclarant que les contrevenantes seraient » réputées émigrées, Et seraient fusillées sans autre » forme de procès. De son propre aveu, il a vendu » des *passeports* pour des sommes considérables. » En est-ce assez, Représentans ? Et remarquez que » je ne vous parle que d'actes publics, signés, » avoués de lui, de lois atroces que ne feraient pas » les tigres de la Libye, si les tigres avaient le » malheur d'avoir besoin de lois. A-t-il été puni, ce » personnage audacieux et sanguinaire ? Non .... » l'excès de son audace a fait sa sûreté : *puissance*, » *honneurs*, *richesses*, *tout a été le partage du* » *crime.* »

Ailleurs, page 10, 2.e alinéa, le député Vaublanc dit :

« Au Port-de-paix, d'horribles massacres ont été » commis ; et Leblanc, l'un des agens, disait en » présence de Sonthonax, dans cette séance remar- » quable dont la lecture a été faite en comité secret, » et dont j'ai demandé l'impression, que ces massacres » se commettaient au nom de Sonthonax. Cinq » mois après leur arrivée, les agens sont obligés » de convenir en termes formels, dans une dépêche

» du 18 vendémiaire dernier, *qu'une physionomie* » *blanche est un titre de proscription dans la partie* » *du Sud.* Ils n'avaient rien dit de semblable dans » leurs premières dépêches ; ainsi, voilà donc les » progrès que cette civilisation tant vantée a fait » en cinq mois sous l'habile main des agens. *La* » *physionomie blanche est devenue un titre de pros-* » *cription dans la partie du Sud !... etc.* »

Dans la seconde partie du même discours, pag. 45, premier alinéa, le même député continue :

« Représentans, l'état cruel de Saint-Domingue » est intolérable ; la manière dont ce malheureux pays » a toujours été gouverné, est intolérable. Ce fut une » action odieuse et coupable, que d'avoir renvoyé à St-» Domingue Sonthonax, le perturbateur impétueux du » repos et de la paix de cette île infortunée, Sonthonax, » dont un concert d'exécrations et de malédictions » depuis quatre ans fait retentir le nom dans les » deux mondes : on ne se joue pas ainsi des choses » et des hommes. Le châtiment de la tyrannie doit » expier la profonde immoralité qui couronna le » crime audacieux, et faire oublier le jour où ces » tigres se firent couvrir de fleurs par de jeunes » filles chantant des hymnes à leur louange. »

Le citoyen Vaublanc ajoute, page 47, premier alinéa :

« On ne trouvera pas un second *Sonthonax*, » l'incendiaire du Cap, le despote de St-Domingue,

» le tyran des Français (*), le vil corrupteur des » Africains, l'objet de l'exécration méritée des blancs » et des hommes de couleur, etc. etc. »

Ces accusations sont-elles vagues, controuvées ? manque-t-il quelque chose pour en prouver l'authenticité ? Produites devant le Corps législatif assemblé, et rendues publiques par la voie de l'impression, Sonthonax, la honte de tout ce qui respire, a-t-il osé se justifier ? en a-t-il obtenu de l'autorité suprême une publique déclaration ? Non... ce féroce cannibale, orgueilleux de son or, semble au contraire s'applaudir de tous ses forfaits. Il jouit sans crainte, cet homme malheureusement né, en se plaçant au-dessus de toutes les considérations humaines.

Ainsi, comme dit Young, « *dans l'ivresse du vice*, » *la conscience s'assoupit.* » De même Sonthonax tranquille, à l'abri des remords, aspire intérieurement à reparaître sur un nouveau théâtre d'HORREURS et de CALAMITÉS.

Mais la main protectrice qui a su mettre un terme aux agitations convulsives de la France, ne permettra pas que la *sphère de ses crimes s'étende.* Il restera à sa place, et ne franchira plus les limites de son ignominie.

(*) Sonthonax n'a-t-il pas été fidelle à son serment, et ne s'est-il pas acquitté des devoirs attachés à l'institution des *Initiés !*.....

En faisant des peignes, son grand-père avait de la peine à gagner sa vie ; je fais des vœux pour qu'il ne soit plus maître de celle des autres... S'il en était autrement, *les hommes se cacheraient*, *la terre s'entr'ouvrirait*, *le soleil reculerait*, *la lune s'éclipserait*, *les femmes grosses avorteraient.* (*)

C'est dans les principes de la doctrine des *Initiés*, qu'il fonde ses espérances. Aussi, à l'époque où il vint voir son *digne* père à Oyonnax, on tint des conciliabules dans trois communes environnant l'arrondissement de Nantua.

L'ex-commissaire Sonthonax, fort de la horde des *Jacobus Molay*, fut nommé premier électeur du département de l'Ain, *pour aviser aux moyens de salut public*, tant cette *tourbe* était persuadée que le général Bonaparte échouerait en Italie. Mais la nouvelle de la victoire de *Marengo* fut bientôt répandue ; et Sonthonax, après avoir collé sa bouche sur celles de ses sectateurs, s'empressa de partir pour Paris.

Mais il reste un dernier fait à dévoiler, qu'il importe à mes lecteurs de connaître, et qui vient confirmer les graves accusations sur les rapines et les concussions de Léger Sonthonax.

On saura donc que lorsqu'il arriva chez son père, sa berline était tellement chargée, que les chevaux

---

(*) Selon St. Luc, chap. XXI, v. 25.

pouvaient à peine la traîner. Le bruit public porte que quatre hommes des plus robustes avaient eu de la peine à descendre sa malle de la voiture.

C'est sans doute pour la sûreté de ce qu'elle contenait, que Sonthonax père, quelque temps après le départ de son fils, fit appeler le citoyen *Janin*, serrurier à la commune de Dortant, canton d'Oyonnax, deuxième arrondissement de l'Ain, et lui commanda DEUX PORTES DE FER, pour être mises dans sa maison, afin de le garantir, disent les habitans, de tout événement.

En effet, ces deux portes de fer furent apportées dans la maison du père Sonthonax, par le serrurier Janin, et ensuite placées par *Vernière-Prost*.

Peu de temps avant celles-ci, Sonthonax père en avait fait construire *une autre* par le même serrurier ; de manière qu'avec ses *trois portes de fer* placées dans l'intérieur de sa maison, il croit pouvoir dormir paisiblement.

TROIS PORTES DE FER !... Oui, TROIS PORTES DE FER peuvent bien sceller l'énorme fortune des Sonthonax ; mais l'on doute qu'elle puisse leur procurer jamais la paix de l'ame, et le calme d'une conscience pure.

Voilà cependant les hommes qui m'ont diffamé, calomnié, dénoncé et ruiné. Sonthonax père, Sonthonax fils, hommes injustes, osiez-vous bien m'abreuver de l'amertume des fruits de votre vengeance,

en

et du *barbare* plaisir que vous goûtez à faire le mal ; vous dont l'existence aux yeux de la justice est encore un *problème* ? . . . .

M'aviez-vous destiné à combler la mesure de vos iniquités ? Vous avez trouvé, dans votre parent *Simonet dit Calabro*, un vil agent de vos perfides manœuvres, un servile coopérateur de vos intrigues.

Eh bien ! hommes méchans, détruisez ce que j'ai avancé contre vous tous, par les preuves contraires ; prouvez à la France entière que vous n'êtes pas dans la société, le plus dangereux *trio* qui ait pu se former.

Et vous, Sonthonax l'ex-commissaire, *réhabilitez-vous* dans l'esprit de tous ceux qui connaissent vos turpitudes !

Réhabilitez-vous avec J. E. Granier, avec Rousselet !

Réhabilitez-vous avec le tribunal de tous les tribunaux, je veux dire le Corps législatif, qui connaît vos crimes et vos concussions ! . . .

Réhabilitez-vous dans l'opinion des malheureux colons que vous avez pressurés, persécutés ! . . . .

Réhabilitez-vous enfin dans l'estime publique que vous avez trop long-temps méconnue !

Plus heureux, c'est-à-dire, content de l'honorable réputation que je me suis faite auprès de tous les gens de bien, mon honneur me tiendra lieu de fortune.

Quelle que soit la *grande influence* dont vous vous glorifiez ; quels que soient les maux que vous m'avez faits et ceux que vous voudriez me faire éprouver encore, je me réserverai toujours le droit de vous faire connaître comme un être malfaisant et dangereux que la justice et les lois atteindront, parce que, comme l'a fort bien dit l'illustre Fénélon,

« *Les dieux sont lents à faire justice, mais enfin* » *ils la font.* »

Lié de cœur et d'affection à la gloire du PREMIER MAGISTRAT de la Nation française et à la prospérité de ma patrie, je ne forme qu'un souhait, celui de ne la voir plus redevenir *le domaine des méchans.*

Et s'il est vrai qu'on puisse dire, que le bonheur pour l'homme n'est autre chose que l'intérêt dans le calme, qui mieux que moi doit ouvrir son cœur à l'ESPÉRANCE ?.....

NOTES.

(1) LE CITOYEN G..... ancien représentant du peuple du département de l'Ain, que je voyais assez souvent, me dit plusieurs fois en m'abordant : Qu'avez-vous donc fait à Sonthonax ?.... il ne vous aime pas.... Mon refrain ordinaire était : je l'ignore.

(2) Les services militaires, la moralité, les principes honnêtes du citoyen Pierre Bollay, commandant la garde nationale du canton d'Oyonnax, et ci-devant capitaine au 2.e bataillon de l'Ain, sont généralement connus, et sont en outre dûment constatés par les certificats honorables qui lui ont été délivrés par des officiers-généraux sous lesquels il a fait six campagnes, soit dans les armées du Rhin et Moselle, soit dans celles de la Vendée et de l'Océan.

Le père Sonthonax ne l'ignore pas..... mais qui peut éviter la calomnie d'un sot orgueilleux qui compte tant sur son *influence* ?

(3) *Extrait du registre des actes de naissance de la commune d'Oyonnax, canton dudit, département de l'Ain.*

« Louis-Antoine, fils légitime de sieur Pierre BACON-TACON, bourgeois, et de demoiselle Claudine-Andréane Passerat, mariés, d'Oyonnax, né le vingt-deuxième d'octobre mil sept cent cinquante-

neuf, a été baptisé le vingt-trois du même mois. Son parrain a été Pierre Passerat ; sa marraine, demoiselle Louise Fabry, qui ont signé. Le registre est signé P. PASSERAT, FABRY ; SERRE, curé. »

« Collationné au registre par le soussigné, secrétaire de l'Administration municipale du canton d'Oyonnax, le neuf ventôse, an huit de la République française, une et indivisible. BOUVET aîné, secrétaire de l'Administration. »

» Vu à l'Administration municipale du canton d'Oyonnax, pour la légalisation de la signature du citoyen Bouvet aîné, secrétaire de l'Administration municipale de ce canton d'Oyonnax, le neuf ventôse, an huit de la République française, une et indivisible. PROST, président ; SONTHONAX, commissaire du Gouvernement ; DELACOUR, adjoint. BOUVET aîné, secrétaire. »

OUVRAGES publiés par le cit. Pierre J. J. BACON-TACON.

(4) Le *Manuel du Cavalier*, ou *Traité d'Equitation* ; vol. in-8.°, Paris, 1776, *Didot* père.

Le *Manuel du jeune Officier* ; un vol. in-8.°, Paris, 1781, *Jombert* jeune.

Esprit et Précis historique des assemblées de Notables, convoquées en différens temps par les Rois ; brochure in-8.°, Paris, 1787, *Desenne*.

Mémoire sur la question de savoir si, en France, le haut Clergé est, par un droit constitutionnel, exempt de contribuer aux charges de l'Etat ;

Paris, 1787, de l'Imprimerie ci-devant royale, au Louvre.

De la nécessité de créer des bénéfices en faveur du ci-devant Ordre royal et militaire de Saint Louis, à l'instar de l'Ordre de Malte; Paris, 1789, de l'imprimerie de *Demonville.*

Mon Opinion sur l'état de la France par le défaut de numéraire, et sur les moyens d'y remédier; Paris, 1791, de l'imprimerie de *Potier de Lille.*

Mon Opinion sur le but qu'il faut donner aux travaux publics de la France; Paris, 1791, *Potier de Lille.*

La *Raison aux Français;* Paris, 1791, *Potier de Lille.*

Opinion adressée à l'Assemblée constituante, sur la liste faite des candidats désignés pour présider à l'éducation du fils du ci-devant Roi; Paris, 1791, *Potier de Lille.*

Réflexions politiques sur la nécessité de donner une grande force au pouvoir exécutif; Paris, 1791, *Potier de Lille.*

Nouvelle Histoire numismatique de différens peuples anciens et modernes, et de tous les papiers-monnaie de l'Europe; in-8.°, figures, Paris, 1792, *Potier de Lille.*

Essai sur la Théorie militaire; Paris, 1793, *Potier de Lille.*

Discours sur les mœurs; Paris, an 3, de l'imprimerie de *Poignée et Voland.*

Mon Opinion sur le Traité de Campo-Formio ; Paris, an 6, de l'imprimerie de l'*Ami des lois*.

Recherches sur les Origines celtiques; 2 vol. in-8.°, figures, Paris, an 6, *Cartereiz*, libraire, rue Pierre-Sarrasin, N.° 13.

La *Raison aux Français*, ou Analyse de la constitution de l'an 8 ; Paris, an 8, *Cartereiz*.

Rapport sur l'examen d'une Chaudière économique, fait par les ex-Académiciens le *Sage* et *Leroi*, à la ci-devant Académie royale des sciences, en date du 12 décembre 1787. Ci-joint un extrait de ce Rapport.

Extrait des Registres de l'Académie des Sciences, du 12 décembre 1787.

« Nous avons été chargés par l'Académie, M. Sage et moi, d'examiner une espèce de *tinette*, ou chaudière économique de bois, qui lui a été présentée par M. le Comte de Bacon, et de rendre compte en même temps des effets qu'on peut en obtenir. On sait combien tout ce qui tend à économiser les matières combustibles, mérite d'attention, et a toujours excité celle de l'Académie. En effet, elle ne s'est pas contentée de montrer, il y a déjà long-temps, combien il était important de veiller à la conservation des forêts du royaume ; mais encore, elle a constamment encouragé tout ce qui pouvait tendre à diminuer la consommation du bois. Ainsi,

sans nous arrêter à développer les avantages sans nombre qui peuvent résulter de l'économie du chauffage, nous passerons tout de suite aux expériences que nous avons faites pour reconnaître les effets de la chaudière de M. de BACON. Celle sur laquelle nous avons fait nos expériences avait trente pouces de haut, et quinze par en-bas, et elle contenait à-peu-près cent trente-quatre pintes d'eau. Son poêle ou fourneau intérieur avait un pied de haut, treize pouces de diamètre par en-bas, et onze par en-haut.

» Afin de pouvoir reconnaître s'il résulterait de la forme de cette chaudière, un changement dans le temps de l'ébullition de l'eau, M. de BACON en avait fait faire une seconde, qui, ayant la même capacité, était précisément l'inverse de la première, c'est-à-dire, que le grand diamètre était en bas, et le petit en haut. Enfin, il y en avait une troisième semblable à cette seconde, et de la même capacité ou à-peu-près.

» On a échauffé ces trois chaudières avec des combustibles différens, avec du bois, de la tourbe et du charbon de terre. On les a allumées avec un peu de papier et de copeaux qu'on avait mis sur la grille du poêle. La chaleur a été communiquée plus lentement par le charbon de terre que par le bois et par la tourbe, ces deux derniers combustibles ayant produit à cet égard le même effet.

» L'ébullition a été communiquée à ces cent trente-quatre pintes d'eau, en une heure vingt-cinq mi-

nutes. On avait employé sept livres de tourbe, et huit livres de bois. Or, il est à remarquer que dans la chaudière échauffée par la tourbe, l'ébullition s'est maintenue pendant trente-cinq minutes, tandis qu'elle n'a duré que vingt, dans la chaudière échauffée par le bois.

» Celle qui a été échauffée par le charbon de terre, est entrée en ébullition vingt minutes plus tard que les deux autres; mais par une espèce de compensation, l'ébullition dans celle-ci a duré une fois plus long-temps que dans ces deux chaudières.

» Nous avons fait d'autres expériences pour reconnaître quelle était celle des deux chaudières qui donnait une plus prompte ébullition, et nous avons trouvé que l'avantage était du côté de celle qui était plus large en haut qu'en bas; mais à ce sujet, il est nécessaire d'observer que les dimensions du petit poêle intérieur étaient les mêmes dans l'une et dans l'autre de ces deux chaudières; et par là, que celui de la chaudière plus large en bas qu'en haut, n'échauffait pas l'eau aussi avantageusement que celui de l'autre chaudière. Ce qui mérite d'autant plus d'être remarqué, que par les expériences de M. l'abbé BAZILE, dont on a rendu compte à l'Académie, il semble que plus les vaisseaux sont bas, plus l'ébullition doit se produire promptement; et la forme conique de la chaudière paraissait devoir produire cet avantage; erreur que détruit la chaudière de M. le COMTE DE BACON.

» Une chose qui résulte de ces expériences, et qu'on apprendra avec plaisir, c'est que le feu de la tourbe a un avantage marqué sur celui du bois, par l'intensité et la durée de la chaleur qu'il produit. Enfin, dans cette manière d'employer le chauffage pour faire bouillir de l'eau, nous avons trouvé qu'il fallait *moins d'une once* des différens combustibles dont on s'est servi, pour produire l'ébullition dans *une pinte d'eau.*

» La justice nous oblige d'observer que personne, avant M. de BACON, n'avait eu la pensée de réunir ensemble, et l'avantage d'une chaudière en bois, si facile à construire et à si bon marché, et celui de porter le feu, au moyen d'un poêle, au milieu de l'eau qu'on y fait bouillir.

» Nous concluons, en conséquence de tout ce que nous venons d'exposer, que, vu l'utilité dont peut être la chaudière économique de M. le COMTE DE BACON, dans une infinité d'usages et d'occasions, elle mérite l'approbation de l'Académie.

» Fait dans l'Académie des Sciences de Paris, le 12 décembre 1787. *Signé* LEROI, SAGE.

» Je certifie le présent extrait conforme à l'original, et au jugement de l'Académie. A Paris, le 15 décembre 1787. *Signé* CONDORCET, Secrétaire. »

(5) Pour me croire au dessus des Sonthonax, sous les rapports de la naissance et de la fortune de mes pères, je n'aurai pas besoin, je crois, de citer une foule

d'*illustres aïeux*. Il me suffira, je pense, de dire (et cela est généralement connu dans le pays), que ma famille est une des plus anciennes de l'endroit ; qu'il existe, dans les archives des ex-Comtés de *Montréal* et de *Dortan*, qui ont été transférés, pendant la révolution, à *Bourg*, chef-lieu du département de l'*Ain*, des titres qui lui donnent une existence honorable dès l'an 830 (de l'ère chrétienne).

On remarque par ces titres, que tout l'art des Sonthonax ne pourra valablement contester, que ma famille avait anciennement des possessions considérables au bourg d'Oyonnax, à Martignat et à Saint-Martin-du-Fresne ; que mon père, mort en 1758, laissa, par son inventaire, à ses enfans, une somme de cinq mille francs, une maison montée, des prés et des champs, sans dettes.

Les annales de l'armée navale d'Espagne, font, dans la Gazette de France, du 3 mai 1782, une mention honorable de la bravoure et de l'intrépidité de *Dom Michel Tacon*, commandant une flotille devant *Gibraltar*. Ce Michel Tacon, très-estimé de la Cour de Madrid, est un des descendans des Tacon-Bacon, originaires d'*Oyonnax*, parce que les noms propres de Tacon et Bacon sont absolument synonymes. Cet aïeul-là vaut bien, sans vanité, ceux de Sonthonax, et sur-tout Jean-Antoine.....

J'ai épousé une demoiselle Passerat, dont la famille, (une des plus anciennes du ci-devant Bugey), a donné

naissance au poëte Passerat, qui, par son érudition et ses jolis vers, fit époque sous les règnes de *Charles* IX, *Henri* III et *Henri* IV, qui lui donnèrent des marques d'estime, et qui le recevaient à leur Cour.

Cette famille a encore produit des hommes qui ont occupé avec distinction différentes places dans l'Eglise, la robe, le militaire, et la médecine.

Sonthonax le *parvenu*, qui tranche de l'*important du jour*, sait une partie de tout cela ; mais il ressemble à l'*Intimé* dans les *Plaideurs*, il veut tirer parti de tout.

A LYON, de l'Imprimerie des Associés.

AN X.